LES SATIRES

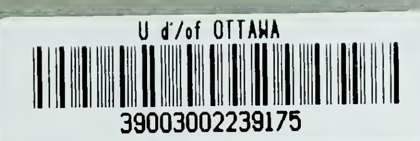
DE

SONNET DE COURVAL

PAR

M. EUGENE DE ROBILLARD

DE BEAUREPAIRE



LES SATIRES

DE

SONNET DE COURVAL

PAR

M. EUGÈNE DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE

SUBSTITUT DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE BOURGES, MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN

CAEN

TYP. F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2

1865

edaction
de
talogues.
—
es de Livres
enchères.
—

Cher Marmiton

[illegible] p. 19 à 33.

Avec un homme comme toi la carte postale est un peu bien vulgaire or „Si quelqu'un s'offence ou se picque" tu sais le reste. —

Il ne faut être vulgaire ni en esprit ni en et sur papier voilà mon avis et j'espère le faire partager plus tard à Courval-Sommet dans les Champs Elysées

ci dessous ton desideratum:

Deux Satyres de plus que les douze carte-postalifiées, voici leur titre

Treizième Satyre — Le Cours
Quatorzième Satyre — Le Content

Nec cithara carentem

FIN.

Rédaction
de
Catalogues

ente

LES SATIRES

DE

SONNET DE COURVAL

LES SATIRES

DE

SONNET DE COURVAL

PAR

M. EUGÈNE DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE

SUBSTITUT DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE BOURGES, MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN



CAEN

TYP. F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2

—

1864



Extrait des Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

LES SATIRES

DE

SONNET DE COURVAL.

L'école de Ronsard, au moment de son déclin, a produit en Normandie un écrivain subtil, capricieux, prolixe et fort inégal ; mais, à tout prendre, d'un sérieux intérêt pour qui cherche dans les œuvres littéraires, à côté de la beauté de la forme, le reflet des idées, des sentiments et des mœurs d'une époque. Cet observateur fécond, d'un goût toujours douteux, et quelquefois détestable, doué en revanche de hardiesse et de perspicacité, n'est autre que Thomas Sonnet, sieur de Courval, gentilhomme et médecin virois, comme il se qualifie habituellement (1). Ce que

(1) *Satyre Menippée,* contre les femmes.... par Thomas Sonnet, *docteur en medecine, gentilhomme virois*, 1608 et 1623.

On peut consulter sur Sonnet : Gouget, Bibliothèque française, t. XIV, p. 298 ; — D'Artigny, *Mémoires littéraires*, t. V, p. 210 ; — Dreux du Radier, *Histoire de la Satire*, 1762 ; — Viollet-le-Duc, *Histoire de la Satire en France*, introduction aux OEuvres de Mathurin Régnier ; Paris Jannet 1853, p. 43, et *Bibliothèque poétique*, p. 211 ; — Baratte, *Poètes normands,* notice et portrait ; —

nous connaissons de sa vie a fort peu d'importance et ne présente rien de caractéristique. Sonnet n'a jamais exercé de fonctions publiques ; il n'a pris part à aucun événement notable ; et, sans les ouvrages qu'il nous a laissés, son nom serait aujourd'hui enseveli dans l'oubli le plus profond. Cependant l'*Histoire littéraire* a réussi à recueillir sur son compte quelques rares indications que nous croyons devoir reproduire au début de ce travail.

Thomas Sonnet naquit à Vire, dans le courant de l'année 1577 (1). Il appartenait à la noblesse, et portait pour armes de gueules à trois sonnettes et trois croissants d'argent, 2 et 1. Son père, Jean Sonnet, sieur de la Pinçonnière, exerçait avec distinction la profession d'avocat au barreau de Vire, et l'un de ses oncles, Thomas Anfrie de Chaulieu, aïeul du célèbre abbé de Chaulieu, occupait la charge de lieutenant civil et criminel du bailliage. Par sa mère, Madeleine Le Chevalier, Sonnet tenait en outre à la famille éminemment littéraire des frères d'Aigneaux, traducteurs d'Horace et de Virgile. Cette parenté lui était particulièrement chère, et, après y avoir fait allusion en

Th. Le Breton, *Biographie normande*, t. III, p. 465; —Brunet, *Manuel du Libraire*;— G. Frère, *Manuel du Bibliographe normand*, et la plupart des dictionnaires biographiques.

(1) La date de sa naissance est fixée rigoureusement par l'inscription qui accompagne son portrait dans l'édition de la *Satyre Menippée* de 1608, et qui énonce qu'à cette époque il était âgé de 31 ans. Le portrait qui figure en tête de la satire contre les charlatans, publiée en 1610, confirme cette indication ; la légende est ainsi conçue : Thomas Sonnet, sievr de Covrval, doctevr en medecine, agé de 33 an. 1610.

maints endroits de ses Œuvres, il la constate soigneusement dans les vers qu'il composa à l'occasion de la mort de sa mère :

« Issuë elle n'est point de quelque race vile,
« Mais du sang genereux des braves Chevaliers,
« De ces doctes Aigneaux qui furent les premiers
« Qui par leurs beaux escrits enrichirent la ville.
« Quel tige, quel estoc, tant soit-il anobly,
« Pourroit de ces Aigneaux passer la renommee (1) ?

Notre satirique avait un frère et une sœur. Son frère Jean, sieur de St-Nicolas, suivit avec honneur la profession paternelle et mourut dans un âge peu avancé ; sa sœur, demoiselle Esther Sonnet, cultivait à ses heures la poésie, et l'on voit figurer en tête de la *Satyre Menippée* quelques vers assez pâles qui sont signés de son nom (2).

Par une de ces inconséquences qu'il serait facile de relever dans la vie de la plupart des écrivains, Sonnet, après avoir passé la meilleure partie de sa vie à médire

(1) *Satyre Menippée* contre les femmes, sur les poignantes traverses et incommoditez du mariage. — Lyon, Cœursilly, 1623. Epitaphe de vertueuse dame Madelaine Chevalier d'Aigneaux, ma mere: Stances, p. 119.

(2) Au sieur de Courval.

Sixain.

Mon frere, qui vous meut de blasmer tant Hymen,
Le remede assuré, l'unique dictamen
Qui peut guarir les coups de l'enfant de Cyprine ?
Ha ! je voy bien que c'est votre esprit trop hautain,
Lequel veut despiter l'Archerot inhumain
Eschauffé des rayons d'une flamme divine.

Satyre Menippée, édit. de 1623. Introduction, sans pagination.

du sexe féminin, et à disserter sur les traverses et incommodités du mariage, revint à résipiscence, et prît femme, absolument comme s'il n'eût écrit ni la *Menippée* ni les *Exercices de ce temps* ni la *Thimethelie*. Au reste, ce dénouement, auquel sa sœur ne nous paraît pas être restée étrangère, est de nature à surprendre beaucoup moins, si l'on veut bien remarquer que la *Satyre Menippée* est précédée d'une épître dédicatoire remplie de sages réserves en faveur des *ménages de bonne trempe,* et que la *Thimethelie* elle-même est suivie de stances adressées par le poète à une maîtresse imaginaire et ayant tout l'aspect d'une amende honorable :

> Ma chere ame, mon tout, je me viens excuser
> Si j'ay osé blasmer tout le sexe des femmes;
> Non, non, mon cœur, ce n'est qu'aux impudiques dames
> Que mes cyniques vers se doivent adresser ;
> J'ay toujours respecté les chastes demoiselles,
> Poussé de ton amour et de la verité :
> Je n'ay donc par ces vers nullement merité
> D'encourir ta disgrace et des autres pucelles.
> Plutost, mon cœur, tu dois m'aimer plus ardemment
> D'avoir choisi pour but une telle matiere
> Qui fait ta chasteté briller par son contraire,
> Comme en l'obscurité brille le diamant (1).

Quoi qu'il en soit de cette protestation, l'union de notre poète, bien que tardivement contractée, nous paraît avoir été exempte de ces inconvénients multipliés que, dans sa jeunesse, il aimait tant à décrire. Malheureusement il fut plus éprouvé comme père de

(1) *Satyre Menippée*, édition de 1623, p. 106.

famille : il perdit un de ses enfants à l'âge de six ans, et les heureuses qualités du second ne le consolèrent jamais de la mort du premier.

Ce petit Courvalin, cet esprit admirable
Ne pouvoit si parfait cy bas vivre longtemps ;
Ce bel astre enfantin, plus brillant que durable,
S'eclypse de nos yeux sans attendre un printemps.

Sonnet de Courval ne lui survécut pas longtemps. Il mourut en 1627, âgé d'environ cinquante ans. Il avait vu disparaître autour de lui son père, sa mère, son oncle, son frère, ses amis les plus chers, ses protecteurs les plus dévoués ; il avait assisté, non sans irritation, à la décadence irrémédiable d'une école littéraire qu'il aima jusqu'à l'exaltation et dont il est resté un des derniers représentants. Ces pertes successives et ces déceptions multipliées ne le trouvèrent pas insensible, mais en public il sut les supporter avec une certaine ostentation de stoicisme ; et nous nous le figurons encore à la fin de sa carrière, avec cette attitude provoquante, cette physionomie narquoise et ce regard irrespectueux que la gravure de Mathéus nous a si bien conservés (1).

Si l'on en excepte le temps de ses études, qu'il passa à Caen et à Paris, la vie entière de Sonnet s'écoula exclusivement à la campagne et dans la ville

(1) C'est icy de Courval le vif et vray pourtraict :
Son nez, son front, ses yeux et sa leure pourprine.
Icy tu voidz le corps figuré par ce traict,
Et son esprit paroist en l'art de medecine.

(*Satyre Menippée*, édit. de 1608.)

de Vire (1) ; ses amis les plus intimes, ceux qu'il cite le plus volontiers : de Deimier, Jean Le Houx, le vaudiviriste ; Robert Angot, le chantre de la procédure normande ; de Cérisolles, gentilhomme et littérateur ; du Crioult, praticien habile et érudit, appartiennent à sa ville natale ou au moins à sa province.

Cette vie sédentaire et sans horizon, qui au premier abord peut paraître défavorable au développement de l'esprit, a fourni en définitive à Sonnet ses meilleures et ses plus saines inspirations. Satirique par instinct et par tempérament, il n'a jamais été mêlé qu'à une société de petite ville ; mais il l'a vue fonctionner sous ses yeux, il a pu l'observer de près et étudier sur le vif les travers, les vices et les scandales qu'il devait plus tard décrire. Lié avec des gens de robe, fils et frère d'avocat, il découvre, sous les involutions des procédures les plus compliquées, les abus innombrables et souvent même les exactions des Justices inférieures ; gentilhomme campagnard, il sent mieux que personne le ridicule de certaines prétentions nobiliaires, et il dépeint en témoin attentif la misère du pauvre peuple et la situation infime d'une partie du bas clergé. Il n'est pas jusqu'à l'esprit frondeur de son pays et aux habitudes positives de sa profession qui ne soient venus développer son amour

(1) Les Satyres contre les désordres et les abus de la France, (édition de 1621) sont précédées d'un autre portrait avec cette inscription :

Vire fut mon berceau, ma nourrice et mon laict ;
Caen, l'unique sejour de mon adolescence ;
Paris, de ma jeunesse, et maintenant la France
A mon nom, mes ecrits, mon corps et ce pourtraict.

naturel pour le contrôle, pour les réformes et le libre examen. Toutes ces tendances précieuses ne purifient pas son style ; mais elles communiquent à ses compositions les plus médiocres un sentiment assez précis de la réalité, qui a bien son intérêt, et que l'on ne retrouve pas toujours au même degré dans des œuvres d'une inspiration plus élevée.

Le début de Sonnet dans la vie littéraire se place à l'année 1608 : c'est à cette date, en effet, qu'il publia la *Satyre Menippée* contre les femmes, sur les poignantes traverses et incommodités du mariage ; et, par un concours heureux de circonstances, cet opuscule d'un auteur jusque-là inconnu obtint immédiatement un incontestable succès. Cette diatribe bizarre est pourtant loin d'être un chef-d'œuvre ; elle n'est pas même, à beaucoup près, la production la plus remarquable de notre poète. Mais, avec ses tendances sceptiques, elle répondait parfaitement au courant d'idées du moment, et aujourd'hui même le nom de Sonnet, malgré ses essais dans des voies plus sérieuses, y est resté irrévocablement attaché, et en a conservé comme une notoriété équivoque et suspecte.

Il faudrait remonter très-loin, si l'on voulait retrouver le premier type de ces invectives violentes contre les femmes, qui abondent au XVIe siècle, et qui forment le fonds de la *Satyre Menippée*. Vers le milieu du XIIIe siècle, Pierre de Corbeil composa, dans un style grave et prétentieux, un pamphlet en règle intitulé : *Remedium contra conjuges et concubinas* (1),

(1) Le texte de cette curieuse amplification, que l'on rencontre dans plusieurs manuscrits, a été publié récemment dans l'*Ami des*

dans lequel il soutenait, au point de vue théologique, à grand renfort d'érudition sacrée et profane, cette thèse scabreuse de l'infirmité des femmes, que l'écrivain virois devait reprendre avec plus d'étendue. Les divers éléments de cette déclamation banale se reproduisent çà et là, sous diverses formes, dans les sermonnaires, et dans les écrits des philosophes et des poètes du siècle suivant. Plus tard, ils s'accentuent davantage et se concentrent dans une œuvre étrange, qui garde encore aujourd'hui une partie de sa signification et de sa portée. Jean de Meung continue le *Roman de la Rose*, commencé par Jean de Lorris ; et, dans cette suite originale, désertant brusquement les traces de son devancier, il formule d'une manière souveraine, à l'encontre des chevaliers d'amour, des rêveurs et des religieux, le code impérieux de ce qu'il appelle la loi naturelle. Ses hardiesses licencieuses n'ont pas été dépassées. *Genius*, personnage symbolique, y convie les hommes et les femmes au *grant œuvre* de la propagation de l'espèce ; et ses incitations insolentes, qui n'admettent pas d'exception, qui ne tiennent compte ni de la liberté humaine ni des délicatesses de l'âme, ni des vocations supérieures, portent la trace d'un

Livres de René Mufflat, année 1860, p. 51, sous le titre : « Un « écrit satirique du XIIIe siècle, par Pierre de Corbeil, archevêque « de Sens. »

Le pamphlet de Pierre de Corbeil a pour réplique l'invective contre les hommes, publiée vers la fin du XVe siècle. « Invectiva cœtus feminei contra mares, edita per magistrum Johannem Motis, Neopolitanensem, Sanctæ Sedis apostolicæ secretarium. »

Cf. — Bibliothèque Impériale, fonds latin, n° 2962 p. 173-174.

naturalisme aussi radical qu'effronté. Au premier abord, on pourrait ne voir là que la contre-partie exagérée à plaisir de la glorification du célibat, entreprise d'une manière trop exclusive par certains écrivains ascétiques. Mais les visées de Jean de Meung vont évidemment plus loin : le mariage lui est aussi indifférent que le célibat, et ses conclusions ne tendent à rien moins qu'à la proclamation absolue de la communauté des femmes et de la souveraineté du plaisir :

Car Nature n'est pas si sote
Qu'elle fasse naistre Marote
Tant seulement pour Robichon,
Se l'entendement y fichon,
Ne Robichon pour Mariette,
Ne pour Agnès, ne pour Perrette :
Ains nous a fait, beau filz, n'en doubtes,
Toutes pour tous et tous pour toutes,
Chascune pour chascun commune,
Et chascun commun pour chascune (1)

Sous une forme moins dogmatique, des opinions identiques se manifestent, sans interruption notable, dans toute la littérature moqueuse du XVIe siècle. Poésies, mémoires, nouvelles, satires et sermons portent l'empreinte de cette incrédulité bizarre à l'égard de la vertu des femmes. L'*Heptaméron*, les *Cent Nouvelles nouvelles*, les *Joyeux Devis*, et une infinité de *Gayetés* analogues reprennent à satiété le même thème. Dans toutes ces œuvres, sauf quel-

(1) Le *Roman de la Rose*, par G. de Lorris et Jean de Meung dit Clopinel, revu sur plusieurs éditions et sur quelques anciens manuscrits ; t. II, p. 131, vers 14653-14662. Paris, Pissot, 1735.

ques variantes insignifiantes, la femme apparaît comme une créature séduisante, d'un égoïsme frivole, dominée par l'amour du plaisir et absolument incapable de fidélité et de dévouement. Par un singulier retour de fortune, la véritable héroïne de cette littérature, celle qui succède aux châtelaines idéales des romans de chevalerie, est la bourgeoise d'Orléans, avenante, sans scrupule, qui renvoie son mari battu, content et trahi. Dans cet ordre d'idées, l'auteur des *Quinze joies du mariage* a parfaitement caractérisé la situation, et personne n'a mieux dépeint la décadence absolue de la foi conjugale, l'abaissement général du sens moral, et la situation déplorable du bonhomme de mari : « Là vit le pouvre homme en peine et tourment qu'il prend pour joye. Or, est-il en la nasse bien embarré, et s'il n'y estoit, il se y mettroit à grande haste : là, usera sa vie en languissant tousjours et finera miserablement ses jours (1). »

La satire de Sonnet se rattache légitimement à toutes ces productions; mais, au point de vue de la forme, elle procède plus directement encore d'une œuvre moins éloignée et qui, elle aussi, eut un certain retentissement. Avant lui, en effet, Desportes avait rencontré le même sujet, et l'avait traité dans des stances d'un mouvement remarquable et d'une concision saisissante. Son invective contre le mariage a été certainement l'objet d'une étude particulière de la part du poète virois; il y a puisé

(1) *Les Quinze joies du mariage*, nouvelle édition. Jannet, 1853, p. 25. — Cf., *La Satire en France au moyen-âge*, par Lenient, p. 162 et 301.

l'idée première de sa composition, et, sur certains points, il semble même qu'il n'ait fait qu'étendre et paraphraser les strophes de son devancier (1).

La *Satyre Menippée*, publiée à l'origine sous un titre unique, se compose en définitive de six satires différentes dont les titres sont ainsi conçus :

« 1° Contre le joug nuptial et fascheuses traverses « du mariage. »

« 2° Contre-affection et repugnante diversité des « temperamens, humeurs et complexions des mariés, « sources de leurs querelles et mauvais mesnage. »

« 3° Le hazard..... auquel s'expose celuy qui « espouse une belle femme. »

« 4° Le desgoust soubs lequel sont compris les « ennuis, chagrins, fascheries et inquietudes qui « traversent l'ame de celuy qui espouse une femme « laide et des malheurs qui s'en ensuivent. »

« 5° Tyrannique servitude à laquelle se submet et « s'engage celuy qui espouse une femme riche et « de plus haute extraction que la sienne. »

« 6° La triste et dure pauvreté, mespris et contem- « nement où tombe celuy qui espouse une fille « pauvre et de plus basse qualité que la sienne (2). »

Si l'on met de côté les deux premières, toutes ces compositions, comme on le voit par ces énoncés compendieux, n'ont pour but que d'exposer les in-

(1) OEuvres de Philippe Desportes, avec une introduction par Alfred Michiels. Paris, Ad. Delahays, 1858, p. 419.

(2) *Suite des Exercices de ce temps, contenant plusieurs satyres contre le joug nuptial et fascheuses traverses du mariage.* Rouen, 1627, p. 117, 132, 148, 161, 172, 181.

convénients qui résultent pour le mari de la richesse ou de la pauvreté, de la beauté ou de la laideur de la femme qu'il a choisie :

> Si femme vous prenez pour ses possessions
> Ou si vous l'espousez pauvre et necessiteuse,
> Ou laide en cramoisi, difforme et desdaigneuse,
> Ou si vous recherchez une exquise beauté,
> De toutes vous aurez mainte incommodité.
> . . . .
> . . . .
> Or, il faut maintenant par diverses satyres
> De chaque eslection raconter les martyres;
> Et puisque le sujet de chascune est divers,
> Chascune doit avoir sa satyre et ses vers (1).

Ce quadruple point de vue forme aussi le fond des stances du mariage par Desportes. Seulement, au lieu de consacrer à chaque *eslection* une satire entière, le vieux poète, mieux avisé que son successeur, s'est contenté de formuler sa pensée dans quelques vers substantiels et énergiques. Sonnet a compris le sujet autrement, et c'est par l'abondance des détails, par l'exactitude minutieuse de la description, qu'il s'est efforcé de rajeunir la banalité d'un sujet qu'on pouvait croire épuisé.

Les deux premières satires lui appartiennent plus en propre; mais il n'y a pas lieu de l'en féliciter. Les imprécations contre le mariage, qui forment le fonds de la première, dépourvues de simplicité et

(1) *Suite des Exercices de ce temps, contenant plusieurs satyres contre le joug nuptial et fascheuses traverses du mariage.* Rouen, 1627, p. 147.

d'élévation, le sont encore plus de couleur et d'originalité ; quant à celle qui a trait aux inconvénients de la diversité des tempéraments des mariés, ce n'est qu'une plate et grossière rapsodie, où l'obscénité de la conception première se déguise mal sous le vain étalage de prétendues considérations scientifiques.— L'impression définitive que cause la lecture de l'œuvre entière est loin d'être favorable à l'auteur, et le succès qui l'a accueillie au moment de son apparition ne saurait modifier notre opinion ni sur l'immoralité irrémédiable de l'ensemble, ni sur les imperfections littéraires trop nombreuses qui s'y font remarquer. Là où, pour sauver un développement scabreux, il eût fallu un ton léger, une ironie délicate, un récit rapide, Sonnet a embarrassé sa marche de citations de tout genre ; et, par un singulier parti pris, il a remplacé le sourire par la déclamation, et le scepticisme élégant par une négation brutale et diffuse. Toutefois, ces défauts choquants ne sauraient nous empêcher de reconnaître qu'il se rencontre dans cette longue dissertation des vers réussis, marqués au coin de la malice et du bon sens, et surtout des descriptions curieuses au point de vue de l'histoire du luxe et de la toilette. Personne n'a mieux reproduit certains aspects de la vie de son époque et de sa province. Étranger aux vues profondes et aux considérations philosophiques, il excelle dans la peinture des détails matériels de l'existence, et en plusieurs endroits ses poésies ont la physionomie et la valeur de véritables procès-verbaux d'inventaire. Il faut voir avec quelle aisance il énumère les cotillons de taffetas, de velours, de damas et de satin, les bagues, les chaînes,

les carcans, les ceintures, les *brodures,* les gants parfumés, les couteaux à manche d'esmail, les ciseaux damasquinés, les miroirs de Venise et les éventails dentelés. Il n'a garde d'oublier les patins, les multins, les coeffes à la jacobine et toute cette curieuse variété de rabats, qui comprend les rabats à la reine, à la neige, à la fanfreluche, jusqu'aux rabats ouvragés, à point coupé, empesés, houppelés, cannelés et rayonnés. Il pénètre, ailleurs, dans des mystères plus délicats, et il mentionne avec la même abondance le secret de tous les fards et de toutes les compositions employées pour la conservation de la beauté. Ces longues digressions ne sont pas dépourvues de monotonie; mais elles sont préférables, à notre sens, aux redites, aux réminiscences classiques et à ces prétentieux lieux communs sur la puissance de l'or ou les charmes de la pauvreté, renouvelés de Perse, de Juvénal ou de Sénèque, que notre écrivain n'a pas toujours évités, mais que les satiriques de son époque ont employés avec encore moins de discrétion.

La *Thimethelie* est une composition moins avouable que la *Menippée :* les détails qu'elle renferme sont du domaine exclusif de la médecine, et l'on comprend difficilement comment Sonnet a eu l'idée d'en faire l'objet d'un poème en règle avec prologue, invocation, adjuration et épilogue final. Le titre seul de l'opuscule en indique assez la nature; et c'est très-sagement, à notre sens, que l'auteur l'a dédié à un de ses confrères qui avait, à ce qu'il paraît, dirigé de ce côté ses observations pathologiques (1).

(1) La *Thimethelie* ne paraît pas avoir été publiée à part; mais

A M. du Crioult le jeune, docteur en medecine,

« MONSIEUR,

« L'amitié que nous avons contractée ensemble depuis que j'ay eu l'heur de vous cognoistre, et les devis familiers que nous avons eus l'un avec l'autre..... m'ont incité de vous dedier ce petit echantillon..... et vous supplie, comme mignon d'Apollon et nourisson d'Esculape, luy servir d'antidote, de Theriaque et de preserveratif contre le venin des medisans. »

Nous ne saurions analyser, même légèrement, l'exposé qui fait suite à cette introduction. Il nous suffira de dire que la femme, source de tous les maux, y est comparée à une foule d'animaux réels ou fantastiques, et condamnée, sans appel, au nom de Salomon, des sages de l'antiquité, des Pères de l'Église et de l'hygiène publique.

Laissons donc ce discours à nos vieux medecins
Et poursuivons le fil de nos premiers desseins.

elle figure dans diverses éditions de la *Satyre Menippée*, notamment dans celles de 1623 et de 1627.

La *Satyre Menippée* contre les femmes sur les poignantes traverses et incommoditez du mariage, avec la *Thimethelie* ou censure des femmes, par Thomas Sonnet, docteur en medecine, gentilhomme virois. — La *Thimethelie*, avec un titre à part, commence à la p. 81, dans l'édition de 1623. — Cette production forme la satire 7e dans l'édition de 1627, sous le titre de : *Censure des femmes*. La dédicace à du Crioult ne figure pas dans cette dernière édition.

Disons avec saint Jean, surnommé Chrysostome,
Que de tous les malheurs la femme est l'epitome.
. . . .
Par la femme peché fut introduit au monde,
Par elle nous tombons en la fosse profonde
Des pieges de la mort (1).

Malgré le bruit qui se fit autour de ces deux productions, elles causèrent à Vire un véritable scandale. La ville, qu'avaient effarouchée les *Vaudevires* si décents de Jean Le Houx, ne pouvait pas laisser passer sans protestation les énormités de son ami Courval. Ce résultat était du reste prévu, et au moment même de la publication, de Cérizolles avait conseillé à Sonnet de détourner la tête et de ne pas s'inquiéter du jugement de ses compatriotes :

Mets hardiment au jour ta satyre et tes vers
Sans craindre des Virois les jugements divers ;
Pense, docte Sonnet, qu'au regard de la France,
Vire n'est rien qu'un point, qu'un atome leger :
Laisse-les donc, Courval, leur vesnin desgorger,
Car l'atome et le point n'ont pas grande puissance (2).

Cette exhortation pressante était faite pour plaire à notre satirique, qui crut devoir y répondre par quelques vers auxquels on ne reprochera certainement pas le manque d'énergie ou de franchise :

Marche donc hardiment, ô ma chere satyre,
Et ne crains les abbois de ce peuple de Vire,

(1) *Satyre Menippée*, éd. de 1623, p. 94 et 102.
(2) *Id.*, Introduction.

Quoy, ma fille ! as-tu peur des medisans virois;
Scay tu pas qu'à leur goust jamais je n'ai sceu plaire?
Ta seule ambition sera de leur deplaire
Pour plaire, si tu peux, au reste dit françois.

Aux poetastres envieux de Vire.

Escumez, enragez, poetastres envieux;
Jettez vostre vesnin, cerberes furieux,
Grenouilles, crouassez; sifflez, fieres couleuvres;
Bourdonnez parmi l'air inutiles freslons :
Vostre crouassement, sifflement, vos bourdons
N'empescheront qu'au jour je ne mette mes Œuvres (1).

Les attaques du dehors lui causèrent plus de préoccupations, et, pour les repousser, il rompit son silence dédaigneux et composa à l'adresse de ces nouveaux adversaires, sur lesquels il n'avait pas compté, deux opuscules bizarres qui méritent de nous arrêter un instant (2).

Le premier est intitulé : *Responce à la contre-satyre par l'auteur des satyres du mariage et Thimethelie;* le second : *Deffence apologetique du s^r^ de Courval, docteur en medecine, gentilhomme virois, contre les censeurs de*

(1) *Satyre Menippée*, éd. de 1623. Introduction.

(2) La *Satyre Menippée* et les *Deffenses* de Sonnet ont été appréciées en ces termes par d'Artigny :

« Cet ouvrage, rempli d'obscénités et des plus grossières invectives contre le beau sexe, déplut généralement à tout le monde, et il s'éleva des censeurs *anonymes* qui en désapprouvèrent également la forme et le fond. Courval leur opposa une défense apologétique, production la plus ridicule qu'on ait peut-être jamais vue, très-digne par conséquent de servir de suite à cette *Satyre Menippée* qui méritait moins l'indignation que le mépris public. »

sa satyre du mariage. La réponse à la contre-satire, dont nous avons reproduit intégralement le titre d'après l'édition donnée par Cœursilly, à Lyon, en 1623, avait été publiée à l'origine à Caen, sous le titre plus bref d'*Apologie,* et, s'il faut en croire Sonnet, l'effet de ce *factum* avait été tel que son adversaire fut immédiatement réduit au silence et *ensevely dans les abymes de sa confusion.*

Le pamphlet anonyme, cause de cette violente explosion de colère, était intitulé : « Contre-satyre « pour la deffense des dames faite par des gentils- « hommes des plus affidez à ce sexe, dediée aux « deux plus belles dames de la Cour. » Il était écrit en prose et ne contenait que deux feuillets. Nous croyons, en outre, qu'il dut être publié à Caen, comme le furent plus tard les répliques de Sonnet : malheureusement, la disparition absolue de ce factum, dont on ne connaît aucun exemplaire, ne nous a pas permis d'éclaircir cette question bibliographique. Quant à l'œuvre en elle-même, on conçoit aisément qu'avec les seuls renseignements puisés dans la Défense du poète virois, il soit assez difficile de s'en faire une idée bien exacte ; cependant, s'il fallait en juger par deux ou trois phrases qui nous ont été conservées textuellement et par certaines autres indications, elle n'eût guère consisté qu'en une réunion de personnalités grossières, et sa perte ne mériterait pas de nous inspirer de bien vifs regrets (1).

(1) *Satyre Menippée,* édition de 1623, p. 179 et 180 :

« Qui vous meut donc, beau sire? quelle mouche vous poind ? Il faut que vous soyez un rocher insensible ou bien un joly petit

La réponse de Sonnet appartient au même genre de littérature. Sous l'influence des attaques ardentes dont il avait été l'objet, le poète virois a redoublé de cynisme et d'amertume, et pour combattre son censeur invisible, il épuise tout le vocabulaire des appellations injurieuses.

La dédicace de son ouvrage aux Muses atteste, dès l'abord, la confiance imperturbable qu'il avait en lui-même et la manière cavalière dont il entendait la discussion, lorsque la chose le concernait personnellement.

Aux Muses.

« C'est à vous, cheres sœurs, qui presidez sur le « Parnasse, et à vos sacrez autels que j'immole pour « victime la peau d'un second Marsye nouvellement « escorché, pour avoir d'une plume calomnieuse, « d'un encre venimeux et sanglant, d'un style « bouffonesque, autant malicieusement que teme- « rairement, offensé l'un de vos sacrez poetes, « censuré ses ecrits par une picquante contre-satyre « sur laquelle et sur cet imprudent Marsye, son au- « teur, je viens de remporter une belle victoire dont « je vous offre les depouilles, que je vous prie de re- « cevoir d'aussi bon visage que je suis, cheres Muses, « l'un de vos plus humbles et affectionnez poetes.

« COURVAL (1). »

eunuque, ou que vostre mauvaise mine vous ait occasionné quelque affront, ou croire qu'elle vous ait envoyé en Cornuaille sans le cheval de Pacolet, ou par delà la Surie, proche de Bavieres. »

(1) *Satyre Menippée*, édit. de 1623, p. 167.

Le factum tout entier répond au caractère acrimonieux du préambule, et il est difficile d'imaginer rien de plus étrange que cette polémique surchargée de citations saugrenues, où les excentricités grotesques se mêlent sans cesse aux violences et aux grossièretés les plus regrettables.

« M'estant tombé, nous dit Sonnet, par le moyen « d'un de mes amis entre les mains deux meschantes « feuilles de contre-satyre dressées à la ruine et « confusion d'une satyre que j'avais depuis deux « mois en ça mise en lumière, je me suis avisé d'y « repondre en deux mots sans me rompre la teste, « m'alambiquer le cerveau, employer ma plume, « prodiguer mon encre et brouiller le papier pour « un si maigre sujet, sçachant mesme que je n'ay en « teste qu'un pauvre ignorant pour adversaire, lequel « pour estre anonyme et tapy dans sa tasnière, où il « ne fait seulement que glapir et jetter des abbois, « m'a presque fait perdre l'envye et osté le courage « de luy faire la chasse, n'estant au vray informé de « l'espèce et du naturel de la beste ; je soupçonne « neantmoins par les erres de son langage et le train « de son stille superficiel, denué de suc et privé de « substance, que c'est quelque petit carabin ou soldat « devalisé qui effrontement s'attribue la qualité de « gentilhomme, mais il desment tout incontinent le « tiltre..... Car il a l'asme aussi lasche et ravalée que « son discours est faible et effeminé. Il s'efforce « neantmoins de trancher du Roland, du fendeur de « naseaux, du coupe-jarret, du mangeur de char- « rettes ferrées..... et cependant ce pauvre cassé « morte-paye monstre par sa lascheté qu'il a esté

« nourry de laict de brebis et qu'il a humé la pol-
« tronnerye jusqu'à la lie ; car je vous prie qui ouyt
« jamais dire qu'un gentilhomme, qui doibt avoir
« le cœur martial et l'asme genereuse, veuille
« envoyer le cartel de guerre pour attirer son en-
« nemi au combat sans luy déclarer son nom.....
« Quelle humeur pusillanime et poltronne, quelle
« tranchée de saint Lasche t'a arraché du front la
« resolution et bany du sein le courage pour vouloir
« cacher ton nom dans les epaisses tenebres d'un
« silence..... As-tu peur d'un petit docteur frais es-
« moulu et nouvellement imprimé (ainsi m'appelle-tu
« par mocquerie)? mon chaperon te donne-t-il l'es-
« pouvante? mon roquet fourré est-il capable d'alarmer
« ton asme et graver au fond de ta poictrine une
« timide crainte?.... A ce que je vois, tu es de bas or,
« tu crains la touche, tu as peur de perdre l'escrime,
« pauvre soldat casematé (1). »

Il serait facile de multiplier les citations, mais elles n'ajouteraient pas à l'impression qui naît naturellement de la lecture de ce fragment ; tout le reste est à l'avenant, et ne présente rien de bien particulier. Toutefois, il convient de remarquer que cet orgueil plein d'expansion, que nous avons déjà eu l'occasion de signaler dès la dédicace, et qui donne à l'œuvre entière un cachet si marqué d'outrecuidance, se révèle vers la fin avec une naïveté trop sincère pour ne pas être remarqué.

Après s'être défendu, comme il l'a pu, par des raisons quelquefois, et le plus souvent par des injures,

(1) *Satyre Menippée,* édit. de 1623, p. 168 et 169.

Sonnet s'arrête tout à coup, et, pour compléter son apologie, il renvoie son adversaire purement et simplement à la contemplation attentive de son portrait. Il est vrai de dire que le genre d'insinuation dirigée contre le médecin virois ne comportait peut-être pas d'autre réponse. Voici quelques lignes de ce passage, que nous sommes malheureusement forcé d'abréger :

« A la seconde presomption je reponds que si tu « avois bien regardé mon pourtraict representé en « taille-douce au quatriesme feuillet de ma Satyre, « tu n'aurois effrontement lasché cette conjecture « bouffonesque : ma barbe foisonne trop abondam- « ment alentour de mon menton, et ma moustache « est trop mignonement relevée pour estre nay soubz « l'horoscope infortuné « *De Eunuchis* » participer « au tittre « *De frigidis et maleficiatis* (1). » A la « troisième où tu rejestes la cause de l'affront que les « femmes m'auroient pu faire sur ma mauvaise mine, « je te renvoye de rechef à la visite de mon pour- « traict, dont la posture est plus guerrière que doc- « toralle, plus martialle que pedentesque, plus jo- « vialle que saturnienne, plus amoureuse que melan- « cholique (2). »

La Défense apologétique est conçue avec plus de méthode et de sang-froid ; l'esprit de notre auteur a recouvré un peu de calme, et il a pris au moins la peine de se rendre compte des reproches sérieux que l'on articulait contre lui. Représentant d'une école

(1) *Satyre Menippée*, éd. de 1623, p. 181-182.
(2) *Id.*, p. 181.

vieillie, il était attaqué pour son langage; satirique indiscret jusqu'à la licence, il se trouvait aigrement repris pour outrage à l'honnêteté publique et aux bonnes mœurs. A vrai dire, en mettant de côté la question de style qui a perdu de son importance, la seconde critique n'était que trop justifiée. L'insuffisance de la rime, le retranchement facultatif d'une syllabe à la césure pour lequel il invoque l'autorité de Ronsard et celle de son compatriote Le Houx, toutes ces questions prosodiques, qui passionnaient les contemporains, n'exciteraient aujourd'hui qu'un assez médiocre intérêt, et les opinions de Sonnet pourraient être accueillies, sans inconvénient, avec une certaine tolérance; — mais, malgré toute l'indulgence désirable, il serait infiniment moins facile de l'absoudre complètement du reproche d'immoralité.

Sa réponse cependant, bien qu'elle soit au fond peu concluante, mérite d'être notée en passant, en ce sens qu'elle confirme le laisser-aller de l'époque sur ces matières délicates, et l'idée de cynisme nécessaire, qui semblait, pour ainsi dire, de l'essence du genre satirique. Ce second *factum*, comme le premier, n'est au surplus qu'un nouveau cartel adressé à ses censeurs connus et inconnus, et rédigé pour la circonstance dans le style bravache dont Cyrano de Bergerac et Scudéry possédèrent tour à tour le secret :

« Freslons picquants qui bordonnez incessamment « autour de ma ruche et ne faites point de miel, « meschantes cantharides qui vous attachez ordinai- « rement aux roses et aux fleurs plus espanyes; veni- « meuses araignes qui convertissez le suc des plus

« delicieuses fleurs en venin ; estomachs desbauchez « qui changez les viandes plus delicates en bile « aduste, corruption et cacochymie ; quel tan vous « excite ? Quelle guespe vous picque le cerveau ? « Quel demon possède votre asme et vous souffle en « la poitrine pour vouloir abysmer et mettre à fond « par les bruyans orages et furieuses tempestes de « vostre mesdisance ma barque satyrique nouvelle- « ment ancrée au rivage françois. . . . . . . « . . . . . O damnable envie, engeance des « demons, soufle de Belzebult, poison de l'asme, « gangrène des esprits, chancre des republiques, « peste de la vertu, c'est toy maudite qui as tant » excité de grenouilles du fangeux bourbier de « l'ignorance pour crouasser après mes escrits ! C'est « toy, dis-je, qui as tiré tant de hyboux des noirs ca- « chots de leur envie pour de griffe et de bec offenser « ma satyre.....

« Chenilles rampantes, qui vous efforcez de la dent « venimeuse de votre mesdisance de ronger et gaster « les printanières fleurs que les brusques et chaudes « vapeurs de ma muse ont naguères fait esclore dans « le jardin de la France; oyseaux importuns et sales « harpyes, qui de vostre bec empoisonné voulez « souiller et gouspiller la netteté et pureté de ma « moisson poetique ! chauves-souris qui ne vollez « que de nuit et à couvert et n'osez paroistre au jour, « qui ne mettez rien en lumière, sortez à ce coup « que l'on vous voie : *Lazare, veni foras.* Ne parlez plus, « meschants rimailleurs, sortez Cherilles ignorants ; « Rodomons de l'Arioste, Thrazons de Terence, « sortez en campagne que l'on vous voie : la lice est

« preste, les barrières sont dressées, les armes « d'encre et de papier sont faciles à trouver (1). »

Malgré tous ces éclats, malgré cette profusion d'hyperboles, cette provocation étrange, qui rappelle le défi burlesque dont parle Boileau, n'eut pas de résultat : les ennemis invisibles de Sonnet ne déclinèrent pas leurs noms, et, en présence de cette réserve prudente, il se consola de l'attaque et put croire à un triomphe définitif.

La *Satyre Menippée* et la *Thimethelie* nous conduisent naturellement à l'examen d'un autre recueil intitulé : *Les Exercices de ce temps*, qui paraît appartenir à Sonnet et qui peut être considéré comme la suite légitime de ses premiers ouvrages.

Cette question d'attribution n'est pas toutefois sans difficulté. Charles Nodier regardait, en effet, Angot L'Éperonnière comme l'auteur véritable de ces dernières satires, et son opinion, reproduite sous une forme dubitative dans l'excellent ouvrage de M. Frère, s'appuyait principalement sur cette considération : que toutes les éditions de ce volume avaient paru après la mort de Sonnet de Courval ; malheureusement cette remarque ingénieuse du plus spirituel des bibliographes est complètement erronée, puisque, dès 1626, c'est-à-dire une année avant la mort de Sonnet, le libraire de La Haye publiait à Rouen la quatrième édition des *Exercices*.

Il n'y a pas davantage à s'arrêter à l'opinion de certains autres critiques qui ont visiblement confondu avec les satires dont nous nous occupons un recueil

(1) *Satyre Menippée*, éd. de 1623, p. 134 et 135.

composé par Angot L'Éperonnière, qui renferme des pièces toutes différentes, mais dont le titre présente avec celui du premier une trompeuse analogie. Aussi, dans la dernière édition de son *Manuel*, M. Brunet n'a-t-il pas hésité à ranger les *Exercices de ce temps* au nombre des productions authentiques du poète virois. Les indications puisées dans l'édition de 1627, bien qu'elles ne soient pas aussi explicites qu'on pourrait le désirer, favorisent cette manière de voir. Le titre général de ce volume est ainsi conçu: « Les Satyres du sieur de Courval contre les abus et « desordres de la France, dediées à la Reine mere « du Roy. Plus est adjousté les Exercices de ce temps « d'une très-belle et gentille invention. »

Indépendamment de ces deux ouvrages, la publication renferme la *Satyre Menippée*, et il est remarquable que ce dernier recueil y est présenté comme étant la suite des *Exercices de ce temps*: « Suite des « Exercices de ce temps contenant plusieurs satyres « contre le joug nuptial et fascheuses incommoditez « du mariage, par le s^r de Courval, virois. » — Cette juxta-position significative semble révéler que les trois opuscules appartiennent au même écrivain, qui peut réclamer, à un titre identique, les satires sur les abus et désordres de la France, la Suite des Exercices de ce temps et les Exercices eux-mêmes. Les analogies frappantes de style et de pensées qui se font sentir dans ces trois ouvrages ajoutent encore une nouvelle force à cette impression. Quoi qu'il en soit de cette question bibliographique, que ces satires en contestation appartiennent à Sonnet ou à L'Éperonnière, il est au moins constant qu'elles se

rattachent d'une manière intime, par leur caractère et par leurs tendances, aux productions antérieures du premier de ces poètes, et que, même à ce titre, elles ne sauraient être mises à l'écart dans une étude qui lui est spécialement consacrée.

Les Exercices de ce temps comprennent douze satires d'étendue inégale, intitulées : *Le Bal*, *La Mortification*, *La Foire de village*, *Le Pelerinage*, *La Pourmenade*, *Le Cousinage*, *Lucine*, *L'Affligé*, *Le Debauché*, *L'Ignorant*, *Le Gentilhomme*, et *Le Poete*. Cette réunion de poésies libres rappelle à s'y méprendre le ton général du Parnasse, du Cabinet et de l'Espadon satirique. On pourrait, en outre, y signaler des passages nombreux et importants, qui paraissent calqués sur certaines satires de Regnier, ou même du poète rouennais Auvray, et d'autres auteurs moins connus (1). Toutefois, malgré ces emprunts assez peu déguisés, faits aux productions licencieuses de son temps, l'auteur des Exercices, dans l'ensemble de son œuvre, a suivi évidemment la route déjà tracée par la *Satyre Menippée sur les traverses du mariage*. Sous une nouvelle forme et avec une autre mise en scène, nous reconnaissons là encore les images et les expressions familières à Sonnet.— Il y a plus, les Exercices de ce temps contiennent, çà et là, l'exposé de principes et de doctrines avec lesquels nous avons déjà eu l'occasion de faire connaissance, et qui sont, du reste, reproduits plus largement dans les satires sur les désordres de la France, qu'il composa plus

(1) *Œuvres complètes de Mathurin Regnier*. Paris, Jannet, 1853. — Satires VIII et X, p. 85 et 112.

tard. La critique de la noblesse n'y est pas moins vive; la haine de la finance et des financiers s'y révèle avec la même âpreté, et les désordres des femmes y sont retracés avec une recrudescence de franchise et d'audace.—La fâcheuse déviation de sens moral, qu'accusaient déjà la *Menippée* et la *Thimethelie*, se prononce davantage et tend de plus en plus à transformer le recueil en une sorte de livret pornographique. Dès les premières satires, il est aisé de voir que le poète, en dépit de toutes ses protestations religieuses, a déserté complètement les sentiers (1) fréquentés par les muses honnêtes, et que c'est aux

(1) Grand Dieu qui vois nos faits, qui découures nos mœurs,
Qui juges nos conseils, qui cognois nos humeurs,
Qui guerdonnes les bons de juste recompense,
Qui punis les meschans quand ils font une offense,
Soleil de l'uniuers à qui rien n'est caché,
Grand iuge des humains, vengeur de leur peché,
Ce n'est pas pour tousiours que ta haute justice
Differe de punir ceste humaine malice;
Car quoyqu'auec les bons les meschans soient souuent
Sans soucy de bien vivre exempts de châtiment.
On les void poursuiuis par la boiteuse Peine,
Qui les attrape enfin avec ses pieds de laine.

(*Les Exercices de ce temps*, Rouen, 1667, p. 24. 7e édit.)

Cette succession bizarre de descriptions érotiques et de prédications édifiantes qui forme un des travers de Sonnet, ne lui était pas spéciale : elle caractérise toute une époque, et l'on pourrait la relever également dans les *Contes de la Reine de Navare* et jusque dans les *Nuits joyeuses* de Straparole. — Comme l'a remarqué très-justement un des commentateurs du *Roman de la Rose*, « nos anciens auteurs vouloient toujours assaisonner leurs ouvrages les plus licencieux d'un ragoût de morale. »

instincts les moins nobles qu'il est allé demander ses moyens de succès. Le *Bal* n'est, en effet, qu'un prétexte aux tableaux les plus licencieux et au récit des plus immondes turpitudes. La goinfrerie, avec toutes ses suites; la lubricité, avec tous ses écarts, forment le sujet de peintures complaisantes, où le goût n'est pas moins offensé que la pudeur. L'auteur ne vise ni à la profondeur ni à l'originalité; il répudie les recherches de l'art et les délicatesses du langage pour s'appliquer à la reproduction servile des plus basses réalités. Le *Pelerinage*, la *Pourmenade*, la *Foire de village* continuent l'exploitation de la même veine grossière et facile, avec des variations insignifiantes résultant uniquement de la différence des situations. Les fausses dévotes, les élégantes en villégiature, les acteurs bariolés de la foire, comme aussi les financiers et les gentilshommes, ressemblent aux danseurs et aux dánseuses de la première satire. — Les rendez-vous se succèdent avec une uniformité banale, tantôt à la ville, tantôt à la campagne; à l'église, dans les salles de bal et dans les chambres d'auberge. — Sonnet n'a pas même eu l'idée de dessiner un type, et sur tous ces personnages, nobles et parvenus, maîtres et valets, grandes dames et courtisanes, la débauche a passé son niveau égalitaire.

Jamais on ne s'était attaché à dépoétiser l'amour avec un tel parti pris et une pareille exubérance de langage; jamais on n'avait tenu si peu de compte de l'idéal et du culte de la beauté. Le satirique, s'égarant sur les traces de Tabarin et de ses émules, n'a pas même entrevu les grâces décentes, chantées

par les vrais poètes ; il ne soupçonne ni les émotions de l'âme ni les fantaisies de l'imagination, ni les troubles du cœur ; ce qu'il comprend uniquement, c'est la différence des sexes, et les entraînements sans noblesse et sans prestige qu'il décrit n'ont rien à démêler avec la poésie (1).

L'amour de la vulgarité le domine, d'ailleurs, avec un empire si absolu que, lorsqu'il cesse d'être obscène, il reste toujours grossier. Le spectacle des excès ordinaires ne lui suffit même pas : toutes les infirmités, toutes les maladies, toutes les souillures l'attirent invinciblement ; il les étale avec un sang-froid désespérant, et, comme si ce n'était pas assez, il complète ses peintures au moyen de détails patho-

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, nous avons pu consulter, à la Bibliothèque de l'Arsenal, les *Exercices* d'Angot-L'Éperonnière. Le texte de cet opuscule rarissime, souvent confondu avec les satires que nous essayons de faire connaître, est ainsi conçu :

« Les nouveaux Satyres et *Exercices* gaillards de ce temps, divisés en neuf Satyres, ausquels est adjousté l'Uranie ou Muse céleste, par R. Angot, sieur de L'Esperonnière. » Rouen, Michel Lallemant, 1637 ; petit in-12 de 258 pages.

Le souvenir et le nom de Courval reviennent sans cesse dans ce volume. Parmi les pièces qui portent au plus haut degré l'empreinte de sa manière, nous citerons : *Jacqueline* ou l'image de la mort ; *Les Pistolles* ou l'injure du siècle ; *Les Picoreurs* ou le désastre du pauvre peuple pendant les derniers troubles de l'année 1620 ; *L'Avocat infortuné* ou le désordre de la pratique de ce *tans ; Plainte ou dialogue d'un vieillard mal marié.* Toutefois, malgré certaines similitudes, la lecture attentive de toutes ces satires nous paraît démontrer, d'une manière péremptoire, que les *Exercices* de ce temps et les *Exercices* nouveaux et gaillards ne sont pas sortis de la même main.

logiques, qui y ajoutent un caractère encore plus répugnant. Cependant, bien qu'ils n'aient de la poésie que la forme extérieure, les *Exercices de ce temps* ne doivent pas être complètement négligés : comme la *Satyre Menippée* et la *Thimethelie*, ils peuvent être consultés avec fruit à titre de renseignement, et, dans un rang inférieur, toute considération de mérite à part, ils conservent pour nous le même genre d'intérêt que certains écrits d'Apulée, de Pétrone et d'autres satiriques de la décadence romaine.

Les défauts graves que nous venons d'indiquer, s'ils ne disparaissent pas, s'atténuent au moins très-notablement, dans une œuvre d'une inspiration meilleure et plus saine, qui n'a pas été appréciée, ce nous semble, comme elle le méritait, et qui, à elle seule, peut donner la mesure de l'intelligence de Sonnet et fixer le rang qui lui appartient. Nous voulons parler des *Satyres contre les abus et desordres de la France, desdiées à la Reine, mère du Roi.* Bien que nous ne connaissions aucun exemplaire de la première édition, la date de la publication primitive est assez facile à déterminer. — Sonnet nous apprend, dans sa préface, que son œuvre a été composée sous la régence de Catherine de Médicis, après la déclaration de majorité de Louis XIII et cinq années après la tenue des États de Paris. La convocation des États auxquels il fait allusion ayant eu lieu en 1615, on peut regarder comme certain que le recueil a paru au cours de l'année 1620.

Ces satires, empreintes d'un esprit nouveau et accusant des tendances politiques assez avancées,

portent, dans quelques éditions, les titres suivants :

1° Des pervers ecclesiastiques ;

2° Contre le sacrilege de la noblesse ;

3° Contre les gardes dismes, vulgairement appelez custodinos et confidentères ;

4° Contre la corruptele et malversation des pervers officiers de judicatures ;

5° Contre le larrecin des desniers du roi commis par les meschans financiers (1).

Malgré la rigueur apparente de cette division, ces cinq satires n'en composent en réalité que trois ayant trait à l'état des finances, à la vénalité des charges judiciaires et à la mauvaise distribution des bénéfices ecclésiastiques. Les trois premières, dont nous avons transcrit scrupuleusement les titres, se rattachent toutes au même ordre d'idées ; ce qu'elles attaquent, ce qu'elles flétrissent, au respect tout à la fois des prélats et de la noblesse laïque, n'est pas autre chose, en définitive, que la simonie sous ses diverses formes et spécialement sous celle de la confidence, si commune au XVI[e] siècle.

C'est à ce point de vue exclusif que Sonnet se place pour juger les ordres privilégiés, et diriger contre eux ses critiques les plus acerbes.

Dans sa préface, il avait à l'avance fait connaître ses intentions et précisé, avec une remarquable énergie, le but qu'il se proposait d'atteindre :

« Si nous entrons dans l'église, nous trouverons

(1) *Les Satyres du sieur de Courral contre les abus et desordres de la France.* Rouen, 1626, p. 5, 20, 32, 46, 88.

« que la simonie y est comme en son zenith et en « son solstice meridional; nous y verrons une banque « ouverte à tous marchands, une mercerie, caroterie, « maquignonnage des biens spirituels ; nous n'en « sortirons pas sans y rencontrer une caravane de « *custodinos* et confidentiaires qui, pour trente de- « niers, pour une legere pension, vendent au traistre « Judas le sang du Crucifié, à la noblesse laïque « ouvrent les portes, abattent les ponts-levis de l'ar- « senal de l'eglise, y donnent libre entrée pour y « prendre et ravir, d'une main sacrilege et prophane, « les biens et revenus de l'autel destinez aux mi- « nistres de Dieu, qui portent le divin caractere « empraint au sommet de leurs testes. »

Ce passage significatif, qui relate tous les griefs du poète, résume aussi l'esprit de cette partie de son œuvre. Il annonce ce parallèle vigoureux de l'ancien et du nouveau clergé, et ces peintures énergiques de la vénalité triomphante et de la vie mondaine de quelques hauts dignitaires ecclésiastiques.

Ce n'est donc pas à eulx que j'adresse mes vers,
Mais à ces faux prelats, lubriques et pervers,
Qui bruslez d'avarice exercent en l'eglise
Un trafiq tout public, une orde marchandise
D'acheteurs et vendeurs qui, profanant ce lieu,
Font un marché public en la maison de Dieu,
Une halle, un tripot ou une banque etrange.
A proprement parler, c'est la banque du change
De Paris, de Lyon, de Venise ou d'Anvers.
Ainsi les lieux sacrez aux marchands sont ouverts.
Rien n'y regne aujourd'hui que toute symonie ;
La sainte pieté en est toute bannie.

Les maquignons prelats, d'avarice entachez,
Vendent à purs deniers abbayes et eveschez,
Acheptent prieurés, prebendes, benefices,
Ainsi comme ils feroient de profanes offices,
L'eglise est une foire ouverte à tout marchand,
Où le bien de l'autel se vend au plus offrant (1).

. . . .

. . . .

Si aux abbayes on voit arriver tel desordre,
Il ne faut pas penser trouver un meilleur ordre
Aux riches eveschez, cures et prieurez;
O que les sacrements sont bien administrez
Par ces foudres de Mars, ces evesques sans mitre,
Sans crosse ces abbez et ces curez sans titre.

. . . .

Qu'il fait beau voir ces gens jouyr des eveschez.
Et l'espée au costé remettre les pechez!
Prescher, monter en chaire avecque la cuirasse
Comme sur un espron, boulevard ou terrasse,
Où ils vont de coutume animer leurs soldats,
Et les encourager aux bresches et combats,
D'un discours martial, tout brusque et soldatesque,
Plus propre à un guerrier qu'à un savant evesque,
Dont les graves discours, remplis de majesté,
Ne doivent respirer que toute sainteté;
Puisez au cours sacré de la Sainte Escriture,
Sainteté, qui repugne à la fiere nature
D'un bravache guerrier, plus propre à gouverner
Des soldats qu'à l'eglise un peuple endoctriner.
Rien ne se peut donc voir si estrange et horrible,
Qu'un capitaine armé interpreter la Bible.
On peut en dire autant des layques curez,
Lesquels sont de leurs sens tellement esgarez,

(1) *Les Satyres du sieur de Courval contre les abus et desordres de la France*, p. 14.

Qu'ils auroient, que je croy, assez d'effronterie
De monter en la chaire avec leur broderie,
Et la rondache au poing, de pied et cappe armez,
Enseigner leur troupeau, en pasteurs reformez,
Et comme dit quelqu'un, prescher à main armée
Un Christ empistolé, tout noircy de fumée (1).

Il conviendrait de citer tous les développements que l'auteur a donnés à sa pensée. En dépit des longueurs de sa phrase, chargée d'incidentes et de compléments, jamais il n'avait encore rencontré autant d'idées justes, de mots heureux et d'aperçus saisissants. Il perce à jour l'attachement naïf des seigneurs patrons aux bénéfices ecclésiastiques; il dépeint, avec une verve sarcastique, les abbayes sans moines transformées en logis sieuriaux et occupées par les dames patronesses, par leurs gens et par leurs enfants. Il flétrit, avec un accent indigné, l'avarice de certains prélats, leur soin excessif de l'avancement de leur famille, et souvent même leurs folles et honteuses dépenses.

Ailleurs, il déplore, comme un moderne, le délabrement des bâtiments conventuels, la ruine imminente des grandes cathédrales, la destruction des vitraux, des sculptures sur pierre, ainsi que la dispersion à tous les vents des ornements précieux, des tableaux de maîtres et des tapisseries à personnages. La portion de son œuvre consacrée aux *custodinos* ou confidentiaires (2) est particulièrement remarquable. Les

(1) *Les Satyres du sieur de Courval contre les abus et desordres de la France*, p. 33 et 34.

(2) Les confidentères, ou plutôt confidentiaires, étaient ceux qui

abus qu'il signale avec une loyale énergie n'étaient que trop réels. Les bulles des papes, les décisions des Conciles, les arrêts des Cours souveraines avaient été impuissants à les extirper. La confidence, flétrie par les censures ecclésiastiques, poursuivie devant les tribunaux séculiers, florissait nonobstant, à la manière des plantes vivaces, et il est curieux de retrouver dans les satires que nous analysons, sur cette situation anormale, les idées et jusqu'aux expressions des jurisconsultes les plus graves et des théologiens les plus autorisés.

Le poète a les mêmes aperçus, il fulmine les mêmes malédictions; mais il a en plus le sarcasme et la passion : Pauvres *custodinos*, s'écrie-t-il, aspics venimeux, perfides Esaüs, vous avez vendu votre droit de primogéniture; comme les soldats au pied du Calvaire, vous avez joué aux dés la sainte robe du Christ; et, quel est aujourd'hui le fruit de vos trahisons?

> De maistres vous voila serviteurs devenus,
> Esclaves malheureux qui demeurez tout nus;

possédaient ces bénéfices *en confidence* pour un autre, et qui, obligés d'abandonner la plus grande partie des revenus, laissaient tomber en ruine les églises, vendaient les vases sacrés, et rançonnaient les malheureux, sujets à la dîme (Viollet-le-Duc, *Bibliothèque poétique*, p. 408).

Innocent III veut qu'on punisse, comme simoniaques, les clercs qui se font pourvoir d'un titre, à condition qu'il n'exigeront rien des droits temporels qui y sont attaches. On a depuis appelé confidentiaires les clercs qui se rendent coupables de ce crime (*Lois ecclésiastiques* de Louis de Héricourt, p. 147). Cf. Guy Coquille, *Dialogue sur les causes des misères de la France.*

Chimeriques abbés, vrais curez en peinture,
Qui comme huguenots n'avez rien qu'en figure;
Et les nobles seigneurs ont la realité,
Ils en ont le profit et vous la qualité;
Ils prennent le tresor puis vous jettent la cruche,
Ils tirent cire et miel et vous laissent la ruche,
Ils vous quittent l'escaille et ils ont les noyaux,
Le nid seul vous demeure et ils ont les oyseaux (1).

Toutes les comparaisons méprisantes ne lui suffisent pas; il retourne, pour ainsi dire, le fer dans la plaie en opposant, dans une série d'antithèses, le luxe arrogant de l'un à la pauvreté de l'autre; et, comme si ce n'était pas assez, il esquisse à grands traits, dans une tirade à la fois bouffonne et désolée, le portrait du confidentère, oubliant sa dignité de prêtre et perdu dans les derniers rangs de la domesticité :

Helas ! que servent-ils aux logis des seigneurs
Que d'escumeurs de pots, ou faillis procureurs,
De bouffons flagorneurs, ou de mener fricasse,
Qui les chiens de messieurs decouplent à la chasse.
. . . .
. . . .
Au lieu que vous devriez graves faire l'office
De curez et pasteurs et posseder les biens
Destinez à l'autel, vous servez d'instruments
Aux grands pour en jouir; gros asnes sans merites
Vous n'avez d'autre but qu'escumer leurs marmites,
Blasphemer, ivrogner avec les cuysiniers,
Vous rendre compagnons des puants palfreniers,

(1) *Les Satyres du sieur de Courval*, p. 41.

Faire ensemble avec eux quelque friponnerie,
Vous estriller l'un l'autre à bouchon d'ecurie,
Le jour rouler les dez, et la nuit paillarder,
Des cartes plus souvent qu'un breviaire porter (1).

Malgré l'exagération de certains détails, il est impossible de ne pas reconnaître dans ces vers le ton vrai de la satire. Le trait y est, il n'y manque guère que la mesure et la précision. Quant aux idées, elles méritent d'être prises en considération, et elles pourraient donner lieu à de curieux rapprochements. Pour ne pas quitter la poésie, Ronsard aussi a traité à sa manière cette grave question des bénéfices ecclésiastiques ; et si sa phrase est moins vagabonde, elle n'est à coup sûr ni moins colorée ni moins incisive. Les vers auxquels nous faisons allusion se rencontrent dans le Discours sur les misères du temps, protestation en faveur de la foi catholique, lancée comme une réponse aux *Tragiques* du calviniste Agrippa d'Aubigné :

Il ne faut s'estonner, chrestiens, si la nacelle
Du bon pasteur saint Pierre en ce monde chancelle,
Puisque les ignorants, les enfants de quinze ans,
Je ne sais quels muguets, je ne sais quels plaisans,
Ont les biens de l'Eglise, et que les benefices
Se vendent par argent ainsi que les offices.
Mais que dirait saint Paul, s'il revenait ici,
De nos jeunes prelats qui n'ont point de souci
De leur pauvre troupeau dont ils prennent la laine
Et quelquefois le cuir ; qui tous vivent sans peine,

(1) *Les Satyres du sieur de Courval*, p. 43.

Sans prescher, sans prier, sans bons exemples d'eux,
Parfumés, decoupés, courtisans, amoureux,
Veneurs et fauconniers, et avec la paillarde,
Perdant le bien de Dieu dont ils n'ont que la garde.

Il n'est pas besoin d'aller chercher ailleurs : toute la satire de Sonnet est là, non dans l'arrangement qui lui appartient en propre, mais au moins dans les vues d'ensemble et dans la tendance générale. Le poète virois est Ronsardiste par l'expression ; il l'est aussi, s'il est permis de parler ainsi, par la nuance de ses opinions politiques et religieuses. Il soutient la royauté, mais il appelle la destruction des abus ; il aime le catholicisme et combat les nouvelles doctrines ; mais là encore il indique dans l'organisation matérielle des modifications, et, tout en respectant l'autorité sous ses diverses formes, il maintient à l'encontre de tous, amis ou ennemis, son droit d'examen et son indépendance.

Les satires consacrées aux gens de justice et à la finance complètent l'exposé de ses principes, et manifestent de plus en plus ses vues de réformation et ses illusions chimériques peut-être, mais à coup sûr généreuses. — La première, qui porte dans les recueils le n° 4, est de beaucoup la plus étendue. Dès le début, Sonnet prodigue les éloges aux Parlements, et après s'être ainsi mis en règle avec les puissants du jour, il dirige ses attaques avec d'autant plus d'aisance contre les juridictions inférieures. Il était, du reste, bien placé pour les observer ; il avait pu se renseigner dans sa propre famille, et son ami Angot, dont la vie se passa en discussions et en procès de

toute nature, n'avait pas été sans lui raconter les procédés arbitraires dont il croyait avoir été victime. Fortifiées par cet ensemble d'informations diverses, ses satires n'épargnent personne, et elles distribuent les critiques, avec une libéralité impartiale, aussi bien aux membres du barreau qu'aux officiers de la judicature :

Ceste chicanerie, arsenal de fallace,
De haute volerie est la parfaite chasse ;
Les pervers advocats sont les chiens clabaudeurs,
L'auditoire le champ, les perdrix les plaideurs,
Les juges corrompus sont les oyseaux de proye
Perchés haut ès barraux sans longe ni couroye ;
Ce sont les thiercelets et gerfauts bien appris
A voller les plaideurs, leurs cailles et perdrix (1).

En négligeant toutes les digressions et tous les détails accessoires, le but principal de la satire paraît être de raconter l'établissement de la vénalité des charges et les conséquences funestes de ce nouveau régime. Mais les recherches historiques n'en forment, à vrai dire, que la partie la moins piquante : l'intérêt véritable est ailleurs et se révèle surtout dans les descriptions variées que l'auteur fait successivement passer sous nos yeux, soit qu'il dépeigne, à la manière antique, les abords ténébreux des auditoires, soit qu'il dénonce, par suite de la vente des offices, la manière scandaleuse dont le personnel judiciaire se recrutait à tous les degrés de la hiérarchie :

(1) *Les Satyres du sieur de Courval*, p. 50.

Quelle pitié de veoir un asne mercenaire,
Un ignorant brutal, fils d'un riche bouvier,
President, conseiller ou quelque autre officier !
. . . .
Mais ce qui plus me fasche, c'est de veoir des enfants,
Lesquels auront à peine atteint quinze ou vingt ans,
Posseder maintenant les offices de France,
S'asseoir aux fleurs de lis, donner leurs jugements
Comme gens tres experts et grands entendements;
Et n'est-ce pas les loix remettre en leur enfance ?
Pour moi, je ne crois pas qu'un arrest ou sentence
Se puisse bien donner par ces jeunes cerveaux
Nouvellement esclos (1).

La critique n'est ni moins acérée ni moins judicieuse, quand elle signale avec effroi la longueur interminable des procédures et le nombre toujours croissant des officiers royaux, deux calamités, remarque Sonnet, qui se touchent de près par le motif, aisé à comprendre, que cette nuée de fonctionnaires, vivant du produit de leurs charges, lui semble à bon droit intéressée à perpétuer les discussions et à multiplier ainsi les occasions d'émolumenter.

Le nombre en est si grand que chacun s'en etonne ;
Il n'est pas tant de fruits en la saison d'automne,
Ny de fleurs au printemps, en hyver de glaçons,
Le chaud esté n'est point si fertile en moissons,
Comme il est d'officiers et de gens de justice,
Se servant à dessein de subtil artifice
Pour tenir les procez en extresme longueur :
On n'obtient jamais d'eux un procez qui soit seur,
Arrest definitif, car l'interlocutoire
Sont erres seulement d'aller à l'auditoire.

(1) *Les Satyres du sieur de Courval*, p. 59 et 60.

Par quoy certain plaideur demandait à la Cour,
Qu'on lui donnast arrest qui fust chastré et court,
Car cil qu'il avoit eu tenoit lieu de semence
Pour faire regermer une maudite engeance
De procez querelleux.

Un peu plus loin, il attaque l'abus des épices et les ingérences des familles puissantes ; ailleurs, il paraphrase une poésie de Passerat, et s'il lui enlève quelque peu de sa finesse, il communique, en revanche, à cette accumulation de comparaisons légères, une vigueur acrimonieuse qu'elle n'avait pas dans l'original.

Les procès et les dieux ont grande affinité :
Les dieux, pour rendre à tous leur venue incertaine,
Marchent, comme l'on dit, avec des pieds de laine ;
Les procès au venir marchent si doucement,
Qu'on ne s'en aperçoit à leur commencement ;
Puis d'un son esclattant leur presence est connue.
Les dieux et les procez sont voilez d'une nue.
Aucunes fois les dieux se rendent partisans,
Comme au siege de Troie ils firent pour dix ans,
Mais d'un commun accord en la douziesme année,
La livrèrent aux Grecs pour estre ruynée.
Advocats aux barreaux on voit s'injurier,
Prests à se prendre au poil, et en sorte crier
Un chacun pour son droict, que tout le parc en tremble,
Et au sortir de là ils s'en vont boire ensemble (1). »

Ce dernier trait, aiguisé comme une flèche, termine la tirade et nous paraît digne d'un compatriote de Basselin et d'un contemporain de Jean

(1) *Les Satyres du sieur de Courval*, édit. de 1627, p. 63.

Le Houx. A travers la satire générale, il y a là une observation *locale* qui trahit le terroir, et qui pourrait s'appliquer d'une manière spéciale au *joyeux* barreau virois.

Les larcins des *meschants financiers* succèdent à la description de la *corruptele des gens de justice* (1). Dans sa préface, Sonnet avait déjà laissé pressentir sa manière de voir : « Aussi faut-il que les financiers « confessent, disait-il, qu'entre ce grand nombre de « dignes et utiles membres, dont leur corps general « est composé, il s'en remarque quelques-uns, comme « la lie au bas du vin et la crasse au-dessus du « plomb, qui, comme avortons denaturés, volent le « roi et le public, qui sont ceux dont j'entends parler « en ma quatriesme satyre, gens dont on ne peut « louer la vie que par paradoxe, desquels les mains « sont si fretillantes, poisseuses et si pleines de glu, « que tout leur est de guerre et de bonne prise, « gens en un mot si accoustumés à friponner, que si « ce n'estoit l'ange et le chien, desroberoient la « peste à l'image saint Roch. » La satire reprend à loisir toutes les idées de cet exposé, et après le narré des larronneries multipliées des gens de finance, on est peu surpris des mesures violentes que Sonnet conseille au roi pour mettre un terme aux dilapidations :

Il faut, en les pressant, leur faire revomir
Ce sang qui de l'Estat la face a fait blesmir ;
Les deniers desrobés ne sont en Allemaigne,
En Turquie, Italie, Angleterre ou Espaigne,

(1) *Les Satyres du sieur de Courval au lecteur.*

A la banque ils ne sont chez les Venitiens,
Ou en celle d'Anvers. Ces larrons opulens,
Gorgés de nos deniers, chez nous font residence (1).

Cet appel aux rigueurs aveugles des chambres ardentes ou aux passions de la foule est, à vrai dire, toute la satire ; mais, par bonheur pour nous, Sonnet a jugé à propos, pour donner plus de relief à sa pensée, de décrire, en regard des populations pressurées par le fisc, le luxe insolent de tous ces parvenus, « *engraissés de la substance du pays et grandis*, dans une nuit, comme *des champignons malfaisants.* » Grâce à ses investigations inquisitoriales, nous avons là, sous une forme exacte jusqu'à la minutie, le tableau ressemblant des grandes existences d'autrefois, et, pour un instant, nous voyons passer sous nos yeux ces splendeurs princières si rapidement évanouies... Voilà bien les hôtels avec leurs décorations sculpturales, les pavillons de chasse, les métairies perdues à l'ombre des grands bois, et les états de maison plus largement organisés que l'administration des provinces. Par la force des choses, la satire se transforme en une énumération infinie, où figurent sans ordre les carrosses, les litières et les chars dorés, les vaisselles précieuses, les vins exquis, et ces merveilleuses chambres tapissées, parfumées à l'orientale, chauffées en hiver par des hypocaustes, et

(1) *Les Satyres du sieur de Courval*, p. 111.

Il est curieux de rapprocher des vers de Sonnet la poésie latine du célèbre jurisconsulte Guy Coquille, intitulée : *Contra fiscales fures*. A voir le caractère excessif des remèdes proposés, on peut juger de l'étendue du mal.

rafraîchies en été au moyen d'appareils ingénieux; le détail est encore plus abondant lorsque le poète, entraîné par les séductions du contraste qu'il poursuit, aborde ce sujet multiple et inépuisable du luxe de la toilette, qu'il a traité ailleurs, mais qu'il n'a, dans aucune partie de ses œuvres, fouillé plus profondément. C'est, en effet, aux reines de la finance, qu'avec une complaisance perfide, il réserve, pour ainsi dire exclusivement, les entrelacs capricieux des guipures vénitiennes et les combinaisons compliquées dans lesquelles s'associent les velours, les satins, les taffetas changeants et les étoffes lamées d'argent. Pour elles, il prodigue les carcans d'or, les perles, les roses, les brillants, les émeraudes, les saphirs, les rubis, les turquoises et toute la tribu des pierres précieuses; il les sème avec profusion dans leurs cheveux, il les étale sur leur gorge, il les fait scintiller à leurs poignets, et, en présence de ce luxe fastueux qui insulte à la misère générale, il conclut résolûment à l'extermination de tous les financiers, receveurs, contrôleurs, commis et surintendants. Ici encore Sonnet est conséquent avec lui-même, et la fin de son œuvre répond aux prémisses qu'il avait posées.

Ces voleurs, enrichis aux despens et dommages
Du peuple ruyné, entretiennent à gages
Aumosniers, chappelains, chantres et argentiers,
Escuyers, sommeliers, cuysiniers, palfreniers,
Pages, maistres d'hostel, laquais et secretaires;
Puis ils ont par surtout leurs intendants d'affaires;
Ils ont à poinct nommé, pour leurs contentements,
Danseurs, joueurs de luths et autres instruments.

Ils ont escurieux, marmots, singes, guenuches,
Paons, perroquets, phaisans, herons, cygnes, autruches;
Et pour oyseaux de proie, on trouve en leurs chasteaux
Laniers, sacrés vaultours, thiercelets et gerfauts.
Ils ont meute de chiens, et levrettes de chasse,
Barbets et chiens couchants, limiers de bonne race;
Ils nourrissent chez eux grand nombre d'oysillons,
Linottes, chardonnets, rossignols et pinçons,
Et mille autres oiseaux enclos dans des volieres,
Pour ouyr leur musique et chansons journalieres,
Voulant de tous plaisirs leurs sens rassasier,
L'œil, l'oreille, le nez, la main et le gosier,
De couleurs, sons, odeurs, touchements, friandises,
Donnant à chaque sens chacun ses convoitises:
A l'œil, les beaux tableaux et meubles precieux;
A l'oreille, les luths et chans harmonieux;
A nez, l'ambre et le musc avec les eaux muscates;
A gosier, les bons vins et saulces delicates;
A la main, le toucher chatouilleux de Cypris,
Avecques cent beautés achetées à grand prix
Par ces dieux du bureau, ces Jupiters infames,
Qui ne sont pas contents de leurs Junons, leurs femmes:
Voyla le paradis des financiers larrons,
Basty du sang du peuple et des royaux doublons (1).

Il faudrait se garder de ne voir dans ces déclamations que des fantaisies de littérateur ou de simples exercices de rhétorique. Elles avaient malheureusement une signification sérieuse et positive. Inspirées par le spectacle d'une situation déplorable, elles attestaient les haines sourdes et implacables qui couvaient dans le peuple, et qu'expliquaient trop bien les exactions des traitants et l'appauvrissement général. Quelques années plus tard, le mal était arrivé à son

(1) *Les Satyres du sieur de Courval*, p. 94.

comble ; ni les remontrances des Parlements, ni les doléances des États, ni les vers de notre poète n'avaient pu en arrêter les progrès ; et, en 1639, la sédition des Nu-Pieds, qui gagna rapidement toute la Normandie, se chargea de répondre, par ses violences et par ses crimes, aux excès de plus en plus intolérables d'une fiscalité dévorante. Une haine farouche contre les Monopoliers, les Gabeleurs et les Maltôtiers caractérise cette singulière prise d'armes, et l'esprit révolutionnaire des satires de Sonnet reparaît tout entier dans les factums séditieux répandus en Basse-Normandie, et aussi dans les manifestes du capitaine Jean-Nudz-Piedz, *général de l'armée de souffrance* (1).

Au reste, même à sa date, et malgré le dévouement bien connu du poète virois à la royauté, la publication des satires politiques n'était pas une entreprise sans danger. — Sonnet le comprit ou en eut au moins le pressentiment. Nous n'en voudrions pas d'autres preuves que la dédicace du Recueil à la reine-mère et certains passages de la préface, où l'on reconnaît aisément, à côté de ses fanfaronnades ordinaires, la trace d'assez vives préoccupations (2) :

(1) *Diaire ou voyage du chancelier Séguier en Normandie après la sédition des Nu-Pieds, et documents relatifs à ce voyage et à la sédition*, publiés par Floquet. Rouen, 1842, p. 413 et 399.

(2) Le but de cette dédicace à la reine et des éloges enthousiastes qu'il lui adresse se manifeste naïvement dans un sixain qui figure en tête de l'édition de 1627.

Sur ceux qui se sont offencez de la liberté de ses satyres.

Un nombre d'esprits sourcilleux,
De ma veine libre s'irritent,

« Je diray donc à ces Lydiens efféminés à ces « asmes lasches et pusilanimes que le desir que j'ay « toujours eu de faire triompher la verité sur les « abus de ce royaume et les desordres de l'Estat m'a « dispensé de sacrifier à la peur comme les peuples de « Libye. Ancré sur ce ferme rocher et affermy sur le « cube de ceste belle resolution, je me suis efforcé de « reprendre les vices du temps et les erreurs du siecle, « tout hardiment sans rien craindre que le ciel et « mon roy, tout librement pour ne rien tenir de ser- « vile, tout au naif et au naturel pour n'estre point « flatteur, tout brusquement et d'une plume hardie « pour tascher à remettre les François desbauchés « au train de leur devoir et sur les pas de leur an- « cienne vertu..... Peut-être on me dira qu'il y a des « traicts bien libres et bien hardis en mes satyres — « mais c'est pour censurer des erreurs et abbus si « evidents et si dignes de reprimende qu'il y a moins « de mal à les dire qu'à les faire, et, comme dit nostre « historiographe françois, la liberté des paroles est « défendue aux ignorants qui ne savent ce qu'ils « disent, aux impudents qui ne peuvent rien taire, « aux meschants qui parlent contre le propre sen- « timent de la raison. . . . .

« S'il y a de la meschanceté à escrire les choses

Et les grands qui sont chatouilleux
A se venger de moy incitent ;
Mais, malgré tous leurs vains discours,
Mes satyres auront leur cours,
Sans craindre des grands la disgrace ;
Puisque la Reine les soutient
Je ne crains nullement le vent,
Ni le foudre de leur menace.

« fausses, c'est une grande lascheté que de dissi-
« muler les vrayes. Il n'y a peril si evident qui doive
« obliger celuy qui reprend les vices en general de
« celer la verité ; bien que sa rose soit espineuse, sa
« parole peu amoureuse — et qui picque le plus sou-
« vent au lieu de chatouiller, si est-ce toutefois qu'il
« faut tousjours faire ferme sur la verité. — La plus
« grande disgrace qui puisse arriver à celuy qui la
« descouvre *c'est d'estre menassé de chose qu'il ne peut
« eviter, les coups les plus mortels ne le peuvent rendre
« qu'immortel* (1). »

Si Courval n'avait écrit que des satires en vers, notre tâche toucherait à sa fin ; mais, sans déserter précisément son genre favori, il a de plus composé un Traité en prose contre les charlatans et pseudo-médecins paracelsistes (2). L'ouvrage date de l'année 1610 ; et s'il ajoute peu à la physionomie littéraire de

(1) *Les Satyres du sieur de Courval contre les abus et desordres de la France* (1627).

(2) Satyre contre les charlatans et pseudo-medecins empyriques. En laquelle sont amplement descouvertes les ruses et tromperies de tous Theriacleurs, Alchimistes, Chimistes, Paracelsistes, Distillateurs, Extracteurs de Quintessences, Fondeurs d'or potable, Maistres de l'Elixir et telle pernicieuse engeance d'imposteurs ;

En laquelle d'ailleurs sont refutées les erreurs, abus et impietez des Latromages ou medecins magiciens, qui usent de charmes, billets, parolles, characteres, invocations de demons et autres detestables et diaboliques remedes en la cure des maladies. — Par Me Thomas Sonnet sieur de Courval, Docteur en Médecine, gentil-homme Virois. Paris, Jean Millot, 1610.

Nous ne comprenons pas dans les œuvres de Sonnet la *Satyre du temps* à Théophile, publiée par Cœursilly, en 1623, à la suite de la *Satyre Menippée*, et qui paraît être du poète Besançon. Cepen-

Sonnet, il a en revanche la valeur d'un témoignage authentique de son orthodoxie médicale, et il jette en outre quelque lumière sur les querelles de la Faculté au XVI[e] siecle, sur la situation des médecins, sur les sectes et les écoles qui se partageaient la faveur du public, et enfin sur les croyances et les préjugés populaires.

Après une préface dédiée au comte de Flers, une introduction au lecteur et une ode au peuple français, l'auteur entre brusquement en matière et commence ce qu'il appelle sa campagne contre les empoisonneurs de la santé publique. Mais on méconnaîtrait fortement les habitudes de l'époque et les tendances de notre écrivain, si l'on s'imaginait qu'il arrive immédiatement au sujet qu'il vient d'indiquer.

Les excursions pédantesques, l'appareil scientifique, avec son cortége bizarre de citations empruntées à toutes les langues du monde, étaient beaucoup trop à la mode pour que les choses pussent se passer avec autant de simplicité. Après tout, lorsqu'à propos de questions possessoires les avocats remontaient, en plein XVII[e] siècle, aux origines du monde, les médecins avaient bien le droit d'invoquer dans leurs querelles les philosophes grecs, l'Écriture sainte et les Pères de l'Église. Fidèle à la coutume établie, Sonnet, tout d'abord, semble perdre complètement de vue le but qu'il s'était proposé. Des charlatans, il n'en est pas question. L'éloge de l'économie du corps humain,

dant il est piquant de rapprocher cette production anonyme d'une revue littéraire du même genre, insérée par Sonnet dans sa première satire politique, et où se révèle une fois de plus son admiration pour Ronsard et son dédain profond pour l'École qui lui succéda.

le ménage des différents organes, la relation des priviléges appartenant aux médecins, l'histoire des diverses écoles semblent l'absorber tout entier; il s'égare même, à cette occasion, dans une polémique assez aigre contre un commentateur mal avisé qui avait considéré comme abrogées par le non-usage certaines lois concédant aux docteurs en Faculté des avantages pécuniaires et honorifiques.

L'auteur de cette proposition, le savant Bugnyon, devient à ses yeux un *resveur cornu*, un *plaisant enfileur de lois*, un *abrogeur à simple tonsure*, et sa manière de voir, consignée dans le Traité *De legibus abrogatis*, est proclamée *hâve*, *éthique*, *descharnée et semblable à un squelette*. Il est vrai que par compensation on célèbre avec enthousiasme, en vers et en prose, la haute perspicacité du Parlement de Normandie qui, dans un récent arrêt, avait adopté une doctrine contraire à celle du malheureux Bugnyon. Toutes ces dissertations, d'étendue fort inégale, nous amènent, après bien des circuits, au charlatanisme multiple que notre satirique s'est donné la mission difficile de combattre et qu'il classe préalablement en trois catégories:

« Soubs l'estandart ou enseigne de la première secte, « je rangeray les theriacleurs, charlatans, coureurs, « estalons d'assemblées, qui vagabondent de ville en « ville, de bourgade en bourgade, par les marchez « plus signalez et foyres plus celebres.

« Soubs la seconde, les alchimistes et spagyriques « extracteurs de quintessences, distilateurs, fon- « deurs d'or potable, Maistres de l'Elixir ou grand « œuvre.

« Soubs la troisieme, les iatromages ou medecins
« Magiciens qui usent de billets, charmes, parolles,
« caracteres, incantations et chimagrées superstitions, à la cure des maladies. Toutes lesquelles sectes
« joinctes ensemble marchent à la campagne soubs la
« Cornette generalle des empyriques (1). »

Dans ce long pamphlet, la première partie, qui a trait exclusivement au charlatanisme des rues, a été particulièrement remarquée. — M. Leber ne semble avoir vu qu'elle dans l'œuvre entière, et, deux ans après son apparition, elle était réimprimée à part dans un format populaire, contre Tabarin et ses confrères du Pont-Neuf. L'opportunité d'une pareille publication n'avait jamais été mieux justifiée. S'il faut en croire les témoignages contemporains, la fin du XVI[e] siècle était l'âge d'or des charlatans répandus en France, en Italie et en Allemagne. Ils tenaient leurs grandes assises sur les bords du Rhin, et rayonnaient de là sur tous les pays environnants, qu'ils parcouraient en magnifique équipage, au grand détriment des médecins docteurs en Faculté :

« Ilz ont de coustume d'aller en houlse par les rues
« des villes, vestus de superbes et magnifiques vestements, portans au col des chaisnes d'or qu'ils
« auront peut estre louées de quelque orfebvre, et
« montez à l'advantage sur des genets d'Espaigne,
« coursiers de Naples ou courtaux d'Alemaigne, accompagnez d'une grande suitte et caravane d'escornifleurs, batteurs de pavé, basteleurs, comediens,
« farceurs et harlequins, recherchent en ce superbe

1. *Satyre contre les charlatans*, p. 81 et 82.

« equipage les carrefours et places publiques des villes « et bourgades où ilz font eriger des eschafaux et « theatres sur lesquels leurs bouffons et maistres « Gonins amusent le peuple, par mille singeries et « tours de passe-passe (1). »

Il faut ajouter à cet appareil prestigieux de très-amples lettres-patentes remplies du récit de cures admirables et des expériences théâtrales, exécutées tous les jours sous les yeux du public, tantôt sur des patients bénévoles, tantôt sur le charlatan lui-même. Alors florissait un certain Florentin, dont le portrait a été tracé avec agrément par notre Virois et qui peut passer pour un des types les plus curieux de cette nombreuse classe d'aventuriers :

« Je veis, il y a sept ou huict ans à Paris, nous dit « Courval, un insigne et effronté charlatan qui sap- « pelait *il signore Hyeronimo,* lequel avoit fait eriger « un theatre en la court du Palais sur lequel estant « monté en bonne conche et superbe equipage, la « grosse chaine d'or au col, il desployoit les mai- « tresses voiles de son cajol . . . . . Et à fin qu'il ne « manquast rien à sa charlatanerie . . . . . il avoit « quatre excellents joueurs de violon qui avoient « seance aux quatre coings de son theatre lesquels « faisoient merveille accostés d'un insigne bouffon « ou plaisant de l'hostel de Bourgongne nommé *Gali- « nette la Galina* — qui de sa part faisoit mille sin- « geries, tours de souplesse et bouffonneries, pour « attirer et amuser le peuple, lequel s'approchoit « comme à la foulle de son theatre tant pour re-

(1) *Satyre contre les charlatans*, p. 94.

« paistre ses yeux en la contemplation du bouffon « que pour contenter ses oreilles en la douce harmonie et harmonieuse douceur des instruments, « sans qu'aucun dessain les y eust portez. Si est ce « neantmoins, qu'ils se trouvoient tellement charmez « par le cajol affecté et babil effronté du dit charlatan qu'ils estoient contrains d'acheter de ses « drogues, tant la curiosité et la persuasion avoient « gaigné sur eux (1). »

Mais Hyeronimo ne s'en tenait pas là : il se brûlait publiquement les mains jusqu'à les couvrir d'ampoules et les guérissait, séance tenante, avec un baume d'une composition particulière. Il se perçait la poitrine à grands coups d'épée et le même baume cicatrisait immédiatement ses plaies saignantes sous les yeux des spectateurs ébahis. Enfin, il arrachait les dents sans douleur et sans autre instrument que ses deux doigts. Le passage de Courval qui a trait à cette dernière opération est trop intéressant pour ne pas être cité dans son entier :

« Et pour decevoir et attirer le peuple plus facilement soubs le voille de charité et de courtoisie, et pour « s'achalander et se mettre en crédit, il tiroit et arrachoit les dents de ceulx qui en vouloient faire tirer « sans prendre aucun argent de sa peine, usant à « ceste fin d'un grand et merveilleux artifice de les « tirer et arracher, sans exciter aucune douleur ni « même sans user d'aucun instrument ou polican « que de ses deux doigts, à sçavoir le poulce et « l'index ; mais pour descouvrir la tromperie et la

(1) *Satyre contre les charlatans*, p. 101.

« trouver en son giste avant que d'arracher la dent « que le patient vouloit faire oster, il la touchoit de « ses deux doigts au bout de l'un desquels il mettoit « subtilement, en babillant. un peu de poudre nar- « cotique ou stupefactoire, pour endormir et en- « gourdir la partie, afin de la rendre stupide et sans « aucun sentiment, et à l'autre doigt il mettoit « une poudre merveilleusement caustique, laquelle « estoit d'operation si soudaine qu'en un moment « elle faisoit esquarre et ouverture en la gencive — « deschaussant et deracinant tellement la dent qu'aus- « sitost qu'il la touchoit de ses deux doigts seule- « ment, il l'arachoit et quelquefois tomboit sans y « toucher (1). »

Bien qu'au dire de la Faculté, le procédé d'extraction fût diabolique, il est regrettable, si tant est que Sonnet n'en ait pas admis l'existence un peu légèrement, qu'il soit aujourd'hui perdu. Notre docteur a beau s'écrier : « Voila donc les ruses et tromperies « dont se servoit ledit charlatan pour pipper les plus « credules,... s'aquerir de la reputation et bastir le « fondement de sa pseudo-pratique charlatanesque « sur les masures et ruines de la santé du pauvre « peuple (2). »

Bien des gens admireront comme nous, malgré toutes les insinuations, il signore Hyeronimo, qui, devançant le progrès des âges, remplaçait, au XVI[e] siècle, l'éther et le chloroforme par sa poudre narcotique, et supprimait en même temps, au moyen

(1) *Satyre contre les charlatans*, p. 107.

(2 *Ibid.*, Piog.

de sa poudre caustique, les pinces, les clefs et tout l'appareil chirurgical. Aussi Courval, pour affaiblir le côté merveilleux de ces opérations, affirme-t-il, en dernière analyse et contre toute vraisemblance, que les clients du Florentin moururent plus tard de fluxions et de catharres, causés par l'introduction dans leur bouche des poudres dont nous avons parlé.

La seconde partie, remarquable par le caractère capricieux de son érudition, s'adresse non plus aux charlatans des rues, mais aux docteurs qui suivaient à la cure des maladies des méthodes extravagantes et condamnées par la Faculté. L'état du corps médical, les querelles intestines qui le divisaient, les pratiques ridicules que l'on suivait généralement et que l'on imposait aux patients, étaient de nature à justifier des diatribes encore plus véhémentes que celles du médecin bas-normand. Sonnet était trop convaincu de l'excellence de son art pour arriver au scepticisme de Montaigne ; mais le spectacle de toutes ces variations ne laissait pas que de le scandaliser, et c'est avec une véritable irritation qu'il poursuit ces nouveaux charlatans beaucoup plus dangereux à son sens que les premiers. — La situation était d'ailleurs particulièrement critique. Les adhérents à la science médicale sérieuse, comme il l'entendait, diminuaient tous les jours ; les dissidences se multipliaient et l'amour du merveilleux aveuglait les meilleurs esprits. C'était l'heure de l'épanouissement de l'alchimie et de tous ses procédés étranges et superstitieux.

Les célébrités d'autrefois étaient dédaignées, et l'on voyait surgir, de tous les côtés, des sectes qui se combattaient avec acharnement. Alors florissaient

Alexandre de La Tourelle, Abelli, Gohory, La Brosse, La Rivière, Boineval et du Mont, alchimistes qui eurent leur jour de célébrité, mais dont la postérité connaît à peine les noms.—Quant aux écoles, elles se subdivisaient à l'infini, et l'on connaissait tout à la fois les Tubalistes, les Magrélistes, les Paracelsistes, les Piémontistes, les Hermeliens, les Bricquevillistes, les Bragardinistes, les Talmudistes et les Acomistes.

Les préparations en usage répondaient à l'incohérence de toutes ces doctrines, et les plus singulières n'étaient ni les mixtions d'antimoine, ni le sel des Pélerins, ni l'or potable, ni l'élixir ou grand œuvre, ni même l'huile du Soleil, de la Lune, ou la Vénus et le Jupiter philosophiques. Ce moment d'inexprimable désordre, prélude nécessaire d'investigations scientifiques plus sérieuses, est parfaitement décrit par Sonnet, et, après l'énumération de tant de panacées ridicules, il faut lui savoir gré des paroles modérées par lesquelles il conclut :

« Nous ne voulons pas neantmoins estre tant dis-
« courtois envers la chymie que de la reprouver et
« chasser du tout du corps de notre Faculté; mais nous
« luy voullons faire garder son rang et tenir le lieu de
« la plus basse et infime servante et marmitonne de la
« medecine, et non pas luy laisser empieter le nom et
« l'authorité de maistresse, en la reprenant trop effron-
« tement et en lui mettant le pied sur la gorge (1). »

Quant aux Paracelsistes, en général, le portrait qu'il en trace n'est guère plus flatté que celui des charlatans forains, et il propose en fin de compte

(1) *Satyre contre les charlatans*, p. 229.



d'en débarrasser le pays au moyen d'une St-Barthélemy générale, procédé semblable à celui que nous lui avons vu réclamer précédemment contre les financiers enrichis des deniers du roi :

« Ce sont gens de sac et de corde qui trop mieux « se sauroient aider d'un couteau en une presse que « ne feroit un bon suisse de son espée, escumeurs « de repues franches, grands persecuteurs de bou- « teilles, tondeurs de nappes, escornifleurs de caba- « rets, bouches fraiches, escervelés, batteurs de pavé, « souffleurs d'alchemie, atheistes, cabalistes et ban- « queroutiers. ». . . « Il faut les brusler et enfumer, « comme renards en leurs tasnieres ; ou comme « fraislons en leurs trous et fourneaux, ou les bouillir « avec leurs huilles distillées et alambiquées comme « on faict les choux en Dauphiné..... (1). »

La troisième partie n'a pas la même valeur ; la verve de l'écrivain s'est épuisée, et ses idées semblent empruntées à plusieurs traités contemporains « *sur* « *les resveries populaires au faict de la medecine.* »

Cependant tout n'est pas à dédaigner dans cette compilation, qui énumère assez exactement les paroles, charmes et billets auxquels on attribuait alors des influences magiques et des propriétés curatives. Par une singularité piquante, l'auteur lui-même, si indépendant et si dégagé de préjugés, n'a pas échappé complètement à la contagion des superstitions de son temps, et son travail se clôt par une série d'affirmations qui ne sont guère moins surpre-

(1) *Satyre contre les charlatans*, p. 239.

nantes que celles dont il s'est si impitoyablement raillé (1).

Sonnet, malgré le nombre assez considérable de ses œuvres en prose et en vers, n'était pas au bout de ses projets : il avait composé ou au moins préparé une infinité d'autres productions dont il annonçait, dès 1608, la prochaine mise au jour.

Cette petite flotte d'écrits qu'il tenait en réserve, se composait, disait-il dans la préface de la *Menippée*, « de sept navires dont les quatre premiers « sont chargés de quatre satyres : la premiere contre « les *usuriers*, la seconde contre les *chicaneurs*, la « troisieme contre les *charlatans* et pseudo medecins « paracelsistes, la quatrieme et derniere contre la « *vanité*, *superfluité et inconstance* des habits. Les trois « autres vaisseaux sont chargez de plusieurs et diverses « sortes de marchandises ; dans le premier sont mes « Amours de Francine, au second mes Meslanges poeti- « ques tissues de plusieurs especes de poesies, comme « Sonnets, Stances, Odes, Discours, Elegies, Epi- « grammes, Anagrammes, Epithalames, Chants royaux, « Cartels et Mascarades. Le troisieme et dernier a « pour charge seize Epitaphes ou Tombeaux desquels « je t'en ay voulu attacher six seulement à la queue « de cet esquif. — ..... Contente toy donc, à present

(1) D'après lui, le cœur de l'hirondelle augmente la mémoire ; celui de la tourterelle guérit les fièvres intermittentes ; le canard, le scorpion, l'araignée, les yeux de la grenouille, la dent de la taupe, le jarret du lièvre, le crâne de l'homme, les boyaux du loup, la cervelle du passereau et la dépouille du cerf jouissent de vertus tout aussi singulières. — *Satyre contre les charlatans*, p. 319 et 320.

« de cet esquif, Amy Lecteur, auquel si tu faicts bon « visage et monstre un doux et gracieux acueil, tu te « peux asseurer que je ne differeray point longtemps « à cingler à rames et voilles tendues vers ton havre « françois. Sinon je prendrai port ailleurs où le vent, « le destin, l'orage et la fortune me guideront (1). »

A la fin de la *Thimethelie*, nous trouvons des renseignements un peu différents et qui demandent aussi à être recueillis.

Laisse donc ce suject pour t'employer ailleurs
Contre les usuriers et paillards deceveurs
Contre les Berlandiers , et les gourmands yvrognes
Les nez rubicondez , et ces bacchiques trognes ,
Contre un tas de villains , riches avares gens
Qui languissent de faim auprez de leurs moyens ;
Contre le fard trompeur des lasches demoiselles
Qui replastrent leur front, durcissent leurs mamelles
Revernissent leur sein, leur peau vont couroyant,
Alignent leurs sourcils , leurs cheveux vont poudrant ;
Vermillonnent leurs joues, encroustent leurs visages ;
Repolissent leur cuir, pour dementir leurs aages.
— Je veux reprendre encor les habits des François ,
Qui changent tous les jours de façon plus de fois
Qu'un Prothée inconstant de forme et de figures
Ou le Chameleon de diverses peintures.
J'espere mettre au jour tous ces tableaux divers
Despeincts au naturel du pinceau de mes vers (2).

Tous les ouvrages de Sonnet, en y comprenant la

(1) *Satyre Menippée*, contre les femmes sur les poignantes traverses et incommoditez du mariage avec la *Thimethelie ;* 3e édit., 1623. — Lyon.

(2) *Satyre Menippée* contre les femmes, etc., 1626. — L'édition de

satyre en prose contre les charlatans et les Exercices de ce temps, réalisent une partie de ses promesses, si complaisamment énumérées. Mais le programme n'a pas été rempli en entier (1).

Toutefois, nous ne saurions regretter les lacunes qui s'y font remarquer; la plupart des points signalés

1623, p. 105, renferme moins de détails, et, avant d'arriver *aux habits des François*, elle dit simplement :

Laisse donc ce subject pour t'employer ailleurs
Contre les usuriers et rusez chicaneurs,
Contre les charlatans, trompeurs paracelsistes,
Les pseudo-medecins et enfumez chimistes.

(1) Sonnet revient sur cette annonce et nous fait connaître les modifications survenues dans ses projets, au début de la satyre contre les charlatans:

« Amy lecteur, m'estant engagé de promesse par la preface de ma *Satyre Menippée* du mariage, de faire en bref aborder à ton rivage françois une petite flotte de sept navires chargez de plusieurs marchandises differentes pour la matiere, semblables quant à la forme pour avoir eté figurées et faconnées au caractere poetique. Mais depuis ayant eu advis que la façon et forme de telle marchandise estoit pour le present trop commune et triviale en France, n'y ayant pour le jourd'hui si failly pedan d'escolle, mortepaye ou soldat des gardes qui ne s'efforce de donner à ses pedantesques ou soldatesques compositions et ouvrages le coin et le caractere poetique, cela m'a donné subject, craignant de demeurer chargé des dictes marchandises et n'en avoir par la prompte deffaicte, de changer et effacer leur premiere façon et figure pour leur donner le caractere de la prose. . . . .

« Et voyant les orages et tempestes grondantes de l'envie et de la mesdisance agiter et borrasquer ordinairement notre ocean françois, cela m'a empesché de faire advancer toute la flotte entiere, craignant la risque et le hasard d'un futur naufrage, ains me suis contenté de faire cingler et aborder seullement cette nave chargée

par Sonnet ont été abordés par lui d'une manière au moins incidente, et il est douteux qu'en les reprenant isolément il eût pu rencontrer des aperçus nouveaux et saillants. Quant aux poésies amoureuses qu'il annonçait, il est heureux, selon nous, qu'il ne les ait pas achevées. Son talent, dépourvu de fraîcheur et de souplesse, répugnait à ce genre de composition, et ses *Amours de Francine* n'auraient certainement rien ajouté à sa gloire littéraire.

Les développements étendus dans lesquels nous venons d'entrer nous semblent de nature à renseigner suffisamment sur la valeur de Sonnet de Courval.

Jusqu'ici l'opinion sur son compte a été très-diverse et très-contradictoire. Au XVIIIe siècle, l'abbé Gouget et, à notre époque, M. Viollet-le-Duc (1) lui ont été assez favorables ; mais en revanche il a été attaqué avec une violence extrême par d'Artigny, par Lenglet du Fresnoy et par Dreux du Radier. Pour d'Artigny, Sonnet est le type par excellence du mauvais goût, de la grossièreté et de la pédanterie. Il raille sans pitié ses périodes interminables, et compare ses dissertations prétentieuses à la harangue célèbre que Furetière prête au prince Galimatias au moment où

d'une satyre contre les charlatans et pseudo-medecins empyriques, laquelle j'ay choisie entre les autres pour faire anchrer la premiere comme plus utille et necessaire au public, en attendant que nous donnerons ordre de faire advancer les autres qui ne sont de telle consequence que celle cy..... Introduction, *Satyre contre les charlatans.*

(1) *Œuvres complètes de Mathurin Régnier, précédées de l'Histoire de la Satire en France*, par M. Viollet-le-Duc. Paris, Jannet, 1853, p. 43, 44 et 45.

il va combattre la sérénissime princesse Rhétorique. L'abbé Le Clerc n'est pas éloigné du même sentiment. Quant à Dreux du Radier, voici en quels termes décisifs il s'exprime sur le compte de notre poète, qu'il appelle quelque part un mauvais singe de Juvénal :

« L'auteur, tres mince versificateur, se jette dans « des récits longs et ennuyeux, ne copie personne, et « devient un modèle de tous les défauts d'un écrivain « sans jugement et d'un méchant poëte. Diction im- « pure, images grossières, invectives outrées, li- « cence effrénée dans le fond des choses et dans le « style ; on ne conçoit pas que de pareilles pièces « aient pu trouver des lecteurs après les satires de « Régnier et du temps de Malherbe (1). »

Malgré l'exactitude de la plupart de ces critiques, la sévérité de d'Artigny et de Dreux du Radier arrive à l'injustice. En relevant l'intempérance du langage de Sonnet, ses écarts de goût, son outrecuidance et son cynisme, qui ne dépasse pas celui de Régnier, ces deux écrivains ne tiennent aucun compte de sa richesse de description, de son esprit observateur, et de cette inspiration sarcastique qui donne à la satire sa principale valeur, et qu'il posséda dans une certaine mesure. Ils ne mentionnent pas davantage la recherche du détail précis qui caractérise ses œuvres et leur communique, en dépit de toutes les extravagances que l'on peut y signaler, un attrait de curiosité incontestable. Très-éloigné de Vauquelin de La Fresnaye pour la perfection littéraire, il reproduit beaucoup mieux la physionomie de son temps, et avec

(1) Dreux du Radier, *Discours sur la Satire*, Paris, 1772.

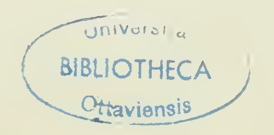
Auvray et Angot de L'Éperonnière, il forme un groupe de satiriques réalistes, qui a son importance dans l'histoire de notre province.

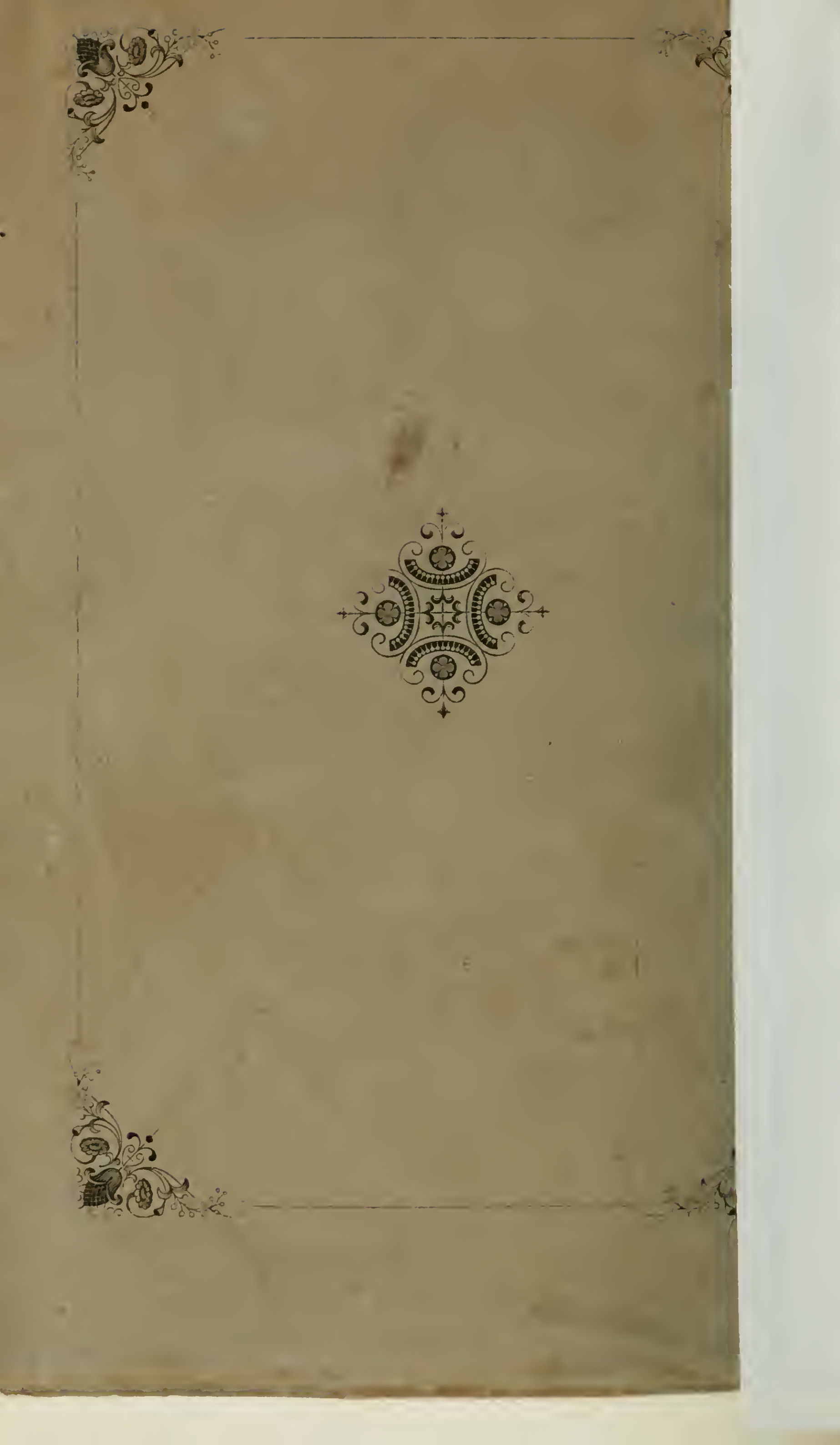
Peut-être aussi eût-il été juste d'indiquer, au moins sommairement, les vues généreuses dont Courval a fait preuve en plusieurs circonstances. Pamphlétaire irrespectueux et grossier, il a compris mieux que bien des esprits délicats le besoin d'une transformation générale; il a compati à la misère des basses classes, et a combattu la rapacité des traitants, les ridicules des gentilshommes d'aventure et le luxe insolent des abbés commendataires (1). Après avoir décrit les raffinements du luxe et les bigarrures des costumes; après avoir pénétré avec une curiosité sensuelle dans les plus mauvais lieux; après avoir repu son imagination des spectacles les moins édifiants, il a retrouvé tout à coup une honnêteté d'aspirations inattendue; il a rêvé un royaume sans division, une organisation équitable des impôts, la suppression de la vénalité des charges, la justice respectée comme un sacerdoce, et la religion recouvrant l'auréole de sainteté et le prestige des anciens jours. Il ne s'en est pas même tenu là, et ce poète, sans vergogne, a tracé du prêtre, comme il le comprenait, un portrait idéal d'une élévation singulière. Il ne l'a pas appelé à cette vie facile et à cette tolérance insouciante que Rabelais, dans une pensée ironique, indiquait comme le type de la perfection. Plus sin-

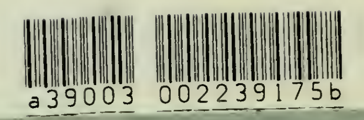
(1) « Courval était un homme d'esprit, de sens, plein de droiture et fin observateur. » (Viollet-le-Duc, *Histoire de la Satire en France*, p. 45.)

cère et plus croyant à la fois, il l'a convié, avec un accent de conviction émue, à l'exercice de la charité, aux contemplations sereines de la science, à l'éducation des intelligences et des âmes. Ces aperçus graves et sensés, ces projets hardis de réforme politique sont de nature à fixer l'attention : ils attestent un esprit judicieux, une âme humaine autant que libérale, et ils sont, à notre sens, un des meilleurs titres de Sonnet à l'appréciation indulgente de notre époque.

Caen, typ. de F. Le Blanc-Hardel.






a39003 002239175b